

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 février 2021 - 18 h 30

L'an deux mille vingt et un, le onze février, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 35 et procède à l'appel nominatif des Elus.

Mme la Maire: comme vous pouvez le constater, nous sommes à effectif extrêmement réduit. La Majorité Municipale a décidé de limiter de façon très significative le nombre de participants aux séances du Conseil Municipal pour suivre les préconisations des services de l'État. Nous vous en avons avertis, MM. les Présidents des Groupes Minoritaires, de façon à ce que vous preniez les mêmes dispositions. Manifestement, M. MAILHÉ a pris connaissance du mail. M. PILET ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : le mail qui a été envoyé aujourd'hui me paraît tardif pour nous adapter. J'aurais préféré que nous puissions en discuter puisqu'il y avait eu des Conseils Municipaux avant. Je ne vois pas sur quelle décision et sur ... une seule option est choisie. Cela aurait mérité que ce soit débattu, discuté, que nous fixions ensemble les modalités, et sur quelle proportionnalité nous nous engageons pour réduire le Conseil Municipal.

Mme la Maire : vous ne l'avez pas fait, nous l'avons fait. Cela permet d'assurer la sécurité du plus grand nombre au sein de cette assemblée.

M. Pilet : tout à fait. Je rappelle que depuis le début de cette épidémie, nous avons demandé qu'il y ait un groupe de travail avec tous les groupes représentés. Vous ne l'avez pas jugé utile. Vous indiquez que vous gérez très bien. Ces façons de faire, nous ne les apprécions pas.

Mme la Maire : donc, vous êtes là tous les trois, c'est parfait. M. MAILHÉ, vous souhaitiez intervenir ?

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : oui. Je rejoins un peu ce que dit M. PILET. Vous l'avez peut-être décidé au dernier moment, soit ; nous en prenons acte. Nous avons fait l'effort ce coup-ci, dans l'urgence, de suivre parce que la cause est bonne, même si nous devons le discuter en amont. Mais si les autres Conseils, surtout qui sont primordiaux, doivent se dérouler ainsi, je souhaiterais que nous ayons le temps d'en discuter, et surtout pas le jour du Conseil parce que, je le disais, nous travaillons tous, c'est compliqué de nous organiser, de nous faire passer une procuration, de dire qui va au Conseil, qui dit quoi ; nous sommes comme vous tous, nous le préparons. Donc, la prochaine fois, oui, il faudra le préparer ou le dire bien en amont.

Mme la Maire : en fait, ce qui nous alerte, et ce qui doit vous alerter tous, ce sont les chiffres qui nous sont communiqués par la Préfecture, dont vous avez connaissance puisque nous vous les communiquons, sur la croissance, malheureusement, du nombre de cas sur la Haute-Garonne. Tous les indicateurs sont au rouge et clignotent. Donc, protégeons-nous. La démarche que nous avons faite aujourd'hui a pour but de participer à cet effort-là.

Je vais faire l'appel. Normalement, Mme LACOSTE devrait arriver en cours de Conseil puisqu'elle est au Conseil d'Administration du lycée.

PRÉSENTS	Mmes, BEAUFORT, BOBO, LE PRIOL, RICHARD, SIMÉON et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BRUN a donné procuration à Mme VOISIN Mme CALVO a donné procuration à M. CANILLO M. CHOARD a donné procuration à M. BRIANTAIS Mme DE COUX a donné procuration à Mme LE PRIOL M. FRANCHINA a donné procuration à M. BAË Mme GOSSELIN a donné procuration à M. LERAT Mme LACOSTE a donné procuration à Mme BEAUFORT Mme MARNAC a donné procuration à Mme RICHARD

	Mme RIPOLL a donné procuration à M. BAË M. RIVIER a donné procuration à M. BARBA Mme ROUER a donné procuration à M. MAILHÉ Mme STÉMER a donné procuration à M. BATAILLE Mme VALENTI a donné procuration à M. GAUTHIER Mme VITET a donné procuration à Mme SIMÉON
ABSENT(E)S	/
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. GAUTHIER Jean
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Installation d'un système de vidéoprotection sur le site de Cantelauze - demande d'une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 3 - Équipement de la Police Municipale en caméras-piétons - demande d'une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 4 - Projet de sécurisation des écoles de la commune - demande d'une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 5 - Accord-cadre pour la fourniture de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle - avenant n° 1 pour le lot n° 1 "Habillement Police Municipale" 6 - Statuts des Conseils de Quartier 7 - Création du Conseil de la Ville 8 - Prêt de salles pour les élections régionales et départementales de 2021 9 - Création de postes - promotion interne 10 - Création de postes pour la nomination de deux stagiaires 11 - Création de postes 12 - Entretien d'une partie des espaces verts - partenariat 13 - Motion pour l'association Dominique 14 - Le Muretain Agglo 15 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 16 - Questions orales posées par les divers groupes 17 - Informations diverses

Convocation:	Nombre de membres :
date : 4 février 2021	du Conseil Municipal : 33
envoi : 5 février 2021	en exercice : 33
affichage : 5 février 2021	présents : 19
	votants : 33

Mme la Maire : je vous rappelle les règles instaurées :

- le quorum est fixé au tiers de l'effectif
 - un Conseiller Municipal peut disposer de deux procurations
- conformément à la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Problème d'écoulements des eaux
2. Créations de commerces ou d'entreprises ayant reçu un avis défavorable

Le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Télétravail
2. Chemin des Pyrénées

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe Majoritaire. Je vous propose donc M. GAUTHIER Jean.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. GAUTHIER Jean, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Pilet : excusez-moi. Avant de commencer, je voulais revenir sur les règles qui régissent les Conseils Municipaux et Conseils Communautaires actuellement. Nous avons été interpellés par différents Élus, personnes qui voulaient se rendre sur les Conseils Municipaux et Conseils Communautaires. Nous avons donc contacté la Préfecture, qui nous a spécifié, indiqué très clairement que si les Conseils Municipaux se déroulaient après 18 heures, ce qui est le cas, deux solutions existaient : organiser le Conseil Municipal ou Communautaire sans public, avec retransmission par tous les moyens possibles des débats, en direct ou en différé, ou organiser le Conseil Municipal ou Communautaire à huis clos sur la demande de trois membres ou du Maire : le Conseil peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres. Ceux qui peuvent y assister sont les journalistes disposant d'un motif professionnel.

Donc, je souhaiterais que nous puissions en discuter, que nous voyions surtout, là, j'ai eu des informations tout récemment pour réagir, la possibilité du coup de pouvoir retransmettre les Conseils, que ce soit en direct ou en différé, parce que, malheureusement, je pense que cela va durer encore longtemps. Pour moi, le huis-clos n'est pas une solution, il faut quand même acter, en mon sens, pour être dans les normes et dans les règles. Du coup, à priori, l'encart qu'il y a sur le début de la Note Explicative de Synthèse ne correspond pas tout à fait aux indications que m'a transmises la Préfecture.

Mme la Maire : vous savez que les procès-verbaux sont publics. Donc, les Fonsorbais intéressés peuvent très bien prendre connaissance de l'intégralité de ce qui est dit puisque tout est repris dans son intégralité, et il est validé sur le Conseil suivant ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Je vous redis juste ce que dit la Préfecture : organiser le Conseil Municipal sans public, avec retransmission par tous les moyens possibles des débats en direct ou en différé. La Loi à laquelle vous avez fait référence toute à l'heure de novembre 2020 ne fait pas état des comptes-rendus, c'est autre chose. Nous sommes dans un contexte particulier ...

Mme la Maire : ... d'accord, nous vous avons entendu M. PILET ...

M. Pilet : ... et d'où la nécessité vraiment de prononcer un huis-clos.

Mme la Maire : nous nous sommes renseignés auprès des communes alentours. Approximativement, elles estiment avoir un nombre d'auditeurs de l'ordre de 15 à 20 personnes. Donc, est-il vraiment indispensable, nécessaire de retransmettre pour 15 ou 20 personnes ?

M. Pilet : ce n'est pas cela. C'est la règle pour que les Conseils Municipaux et Conseils Communautaires soient conformes. C'est juste la loi, c'est tout, je ne dis que la loi, de la Préfecture. Nous pouvons nous mettre hors la loi ... vous n'avez pas très bien compris je crois.

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : juste aussi, avant de commencer, est-ce que le Conseil d'Administration du CCAS de lundi soir se déroulera dans les mêmes conditions ?

Mme la Maire : à priori, oui. Nous pouvons très bien décider ...

M. Fédou : ... je ne sais pas, pour le savoir en amont aussi.

Mme la Maire : oui, mais comme vous êtes le seul de votre groupe, il serait quand même bien que vous soyez là. Nous savons ce que nous ferons fort probablement au sein de la Majorité, nous serons moins nombreux. Je conçois difficilement que vous ne puissiez pas être là, M. FÉDOU ; à moins que vous ne donniez procuration à Mme BOBO. Mais, l'idée est d'être moins nombreux. Nous avons eu des consignes de la Préfecture : elle ne souhaite pas qu'il y ait des réunions de plus de six personnes. Nous, nous faisons uniquement des réunions en visio, toutes les réunions des commissions, les réunions du groupe. Les seules que nous organisons en présentiel sont celles du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS. Nous essayons d'être extrêmement prudents.

2 - INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION SUR LE SITE DE CANTELAUZE - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) (délibération n° 2021-013)

Mme la Maire : M. FRANCHINA a eu un petit accident de vélo cet après-midi, ce n'est donc malheureusement pas lui qui vous présentera ce point.

M. Pilet : excusez-moi. Rien de grave ?

Mme la Maire : non, rien de grave. Il s'est fracturé une côte.

Devant le constat de certaines incivilités, d'actes de vandalisme sur le secteur de Cantelauze et souhaitant améliorer la sécurité, notamment des bâtiments publics, la ville de Fonsorbais souhaite se doter d'un système de vidéoprotection afin de mieux protéger les sites sensibles et ses bâtiments communaux, notamment les abords du groupe scolaire de ce secteur.

L'objectif est d'apporter une attention particulière aux lieux où sont produits majoritairement des actes d'incivilités portant atteinte aux biens publics.

La finalité du système de vidéoprotection est de dissuader, par la présence de caméras, la survenue d'actes délictueux de malveillance envers les biens publics. Cette politique doit se concilier avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles. La vidéoprotection, sa mise en application et son fonctionnement sont strictement encadrés par la loi.

Cette démarche est complémentaire de l'ensemble de la politique de prévention menée par la ville.

Suite à une concertation entre la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale et les Élus concernés, il est apparu qu'un système de vidéoprotection installé sur certains lieux pouvait être une réponse adaptée pour faire diminuer ces actes créant notamment de l'insécurité aux yeux de la population.

Le déploiement d'un tel système a pour objectifs :

- de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens, de sécuriser les bâtiments et espaces publics (particulièrement les abords des établissements scolaires)
- de faciliter la résolution des enquêtes judiciaires en identifiant le ou les auteurs d'infractions à la loi pénale
- de renforcer le sentiment de sécurité des habitants.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur le site de Cantelauze. Le montant total de ce système s'élève à 16 520 € HT.

Le devis était annexé à la convocation du Conseil Municipal, ainsi que le dossier de présentation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEMENT	
État (FIPD) : subvention espérée de 50 %	8 260,00 €
Autofinancement	8 260,57 €
TOTAL FINANCEMENT HT	16 520,57 €

Ce dossier a été examiné par la commission tranquillité publique – prévention du 20 janvier 2021. Il a également été examiné par la commission des finances.

Compte-rendu de la commission tranquillité publique – prévention :

Les questions ont porté sur le nombre, la position et les caractéristiques des caméras, ainsi que sur la compatibilité pour une éventuelle extension.

Des précisions sur les incivilités commises à Cantelauze ont été demandées ; les informations ont été transmises aux membres de la commission cette semaine.

Un point a été fait concernant le renforcement de la présence humaine sur ce secteur, notamment de la Police Municipale, et sur le renforcement de ce service.

M. FRANCHINA a proposé un travail collégial sur les problèmes de tranquillité publique. La Gendarmerie a renforcé ses patrouilles sur la ville concernant les problématiques de consommations et de trafics de stupéfiants. C'est allé au-delà du renforcement des patrouilles, comme vous avez pu le constater suite à ce qu'il s'est passé, me semble-t-il, mardi matin, sur le secteur de Cantelauze.

Il a été indiqué que certains sujets de fond méritaient une attention particulière, notamment les problèmes liés à la sécurité routière.

Ce point n'a pas fait l'unanimité lors de cette commission.

Compte-rendu de la commission finances :

Les questions ont porté sur le périmètre concerné par la demande faite à la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés), sur le montant du devis qui paraît élevé pour certains Élus, ainsi que sur la capacité d'évolution de ce système.

Avez-vous des remarques, des questions ?

M. Mailhé : oui. C'est pour répéter publiquement que nous ne sommes pas contre la mise en place de la vidéoprotection, surtout lorsque nous voyons les comptes-rendus que nous avons eus, ne serait-ce que sur Cantelauze, parce que je pense qu'il y a d'autres problèmes d'incivilités, d'autres problèmes de sécurité de la personne, mais aussi de problèmes de la circulation. Nous l'avons dit en commission, la RD 632 est quand même assez tendue, et avec les travaux cela le deviendra encore plus. Il faut le faire, ce n'est pas de l'espionnage, c'est tout simplement de la vidéoprotection. Il faut savoir que toutes les grandes communes, tous les grands EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) ont la vidéoprotection. Ce n'est pas enlever des moyens en personnel, parce qu'il les faut, que ce soit en Police Municipale, que ce soit en Gendarmerie. Il est même regrettable que sur Fonsorbes nos effectifs de Gendarmerie ne soient pas plus

importants vu le nombre d'habitants sur le secteur, sur la Communauté de Gendarmerie. Nous sommes donc pour cette demande de subvention. Nous émettons un bémol. J'en ai discuté avec M. FRANCHINA, le côté politique me va, cela peut paraître surprenant pour quelqu'un qui s'est présenté à Gauche, puisqu'apparemment la Gauche ne doit pas avoir la vidéoprotection ...

Mme la Maire : ... nous avons évolué aussi, M. MAILHÉ.

M. Mailhé : oui, mais moi, j'évolue aussi, et j'ai évolué très tôt dans cette optique-là.

Concernant la technique, j'en avais discuté avec M. FRANCHINA, nous sommes tombés d'accord pour travailler ensemble sur le côté technique puisque, professionnellement, je suis très impliqué dans la vidéoprotection puisque c'est mon service qui s'en occupe. Les devis sont publics, j'ai donc demandé des informations. Les informations sont très intéressantes, le devis est relativement haut par rapport à ce que nous pouvons avoir. Ils m'ont dit de faire très attention avec ce type de caméras. Le problème est que nous n'avons pas la marque de la caméra. C'est du DAHUA, nous l'avons trouvée, c'est du chinois, je n'ai rien contre les Chinois, mais il faudra faire très attention. L'encodeur, c'est la même marque, c'est du type évolutif, c'est donc ce que nous demandons parce que la vidéoprotection sera appelée, j'espère, à se développer sur Fonsorbes. Le prix des caméras est relativement haut, même très haut, c'est le double de ce que nous trouvons sur le marché chinois. Il faudra que nous en discussions parce que c'est un devis pour une demande de subvention. Le jour où nous ferons l'investissement, je demanderai à être interpellé sur ce sujet pour avoir les vrais prix, puisque ce sont des caméras DAHUA qui se trouvent entre 250 et 300 €, nous les touchons à 590 €. C'est le double.

Mme la Maire : oui. Vous savez malheureusement, je le répète souvent, que les collectivités territoriales sont "des vaches à lait". Nous nous rendons-compte que, quels que soient le type de travaux, nous avons des prix supérieurs à ce que nous aurions ...

M. Mailhé : ... il faudra demander à aller voir les prix. Je pense qu'une équipe de 3 000 employés peut être "une vache à lait" aussi et arriver à négocier les prix. Nous nous étions mis d'accord, je pense qu'il m'associera parce qu'il était très intéressé par mon raisonnement. Je le répète sur le Conseil Municipal, nous voterons "pour" cette demande de subvention, ce serait quand même bête de ne pas demander la subvention. Politiquement, nous l'avions mis sur notre programme, donc, c'est une continuité à ce que nous voulions faire. Mais, le seul bémol, c'est le devis.

Mme la Maire : nous reviendrons vers vous lorsqu'il s'agira de passer les marchés. M. FRANCHINA reviendra vers vous.

M. Pilet : je vais compléter le retour que vous avez fait des commissions. Je trouve que c'est intéressant que cela fonctionne, même si je vais être un peu long parce que depuis nous avons continué à réfléchir, nous avons d'autres éléments.

Je voulais d'abord aborder et faire toucher du doigt la notion de développement durable. Ce système de subvention, tel qu'il est fait, et pour deux points qui viennent, amène forcément à demander des subventions et faire de l'équipement, etc, sans forcément évaluer les besoins. Ce que nous aimerions, et ce que nous avons essayé de dire aussi en commission, je pense que c'est l'allusion au travail collégial, c'est, avant toute chose, de faire l'état des lieux de ce qu'il se passe sur une commune, de voir quelle est la réalité et quelles réponses nous pouvons y apporter. Ce que nous reprochons, c'est qu'encore une fois, il y a des faits, une décision est prise avec une réponse, et nous devons nous positionner uniquement sur oui ou non la subvention pour avoir des caméras. Est-ce qu'il y avait d'autres possibilités ? Cela aurait pu, je pense, être étudié. Si nous devons veiller à avoir la sécurité sur l'ensemble du territoire de la commune, nous savons que nous avons des moyens contraints aussi, c'est donc avoir cette vision globale. J'ai entendu que cela allait se faire, mais à posteriori ; nous allons déjà nous en contenter.

Par rapport aux actes, nous avons eu enfin cette semaine les actes qui ont été commis sur le périmètre. Je regrette, là aussi, que sur les commissions de sécurité précédentes que ce ne soit jamais remonté lorsque nous interrogeons sur les faits, sur ce qu'il se passe sur la commune, et que chaque fois l'information ne soit pas plus fluide et que nous ne puissions pas arriver à tous travailler avec les mêmes éléments. Des faits datent de 2018, cela aurait été, en mon sens, normal que nous puissions les discuter et les aborder en commission sécurité, que nous puissions travailler là-dessus. Parce que cela nous met chaque fois en décalage. En mon sens, ce n'est pas comme cela qu'il faudrait que nous travaillions. Cela entraîne des incompréhensions puisque vous avez des éléments que, nous, nous n'avons pas et que nous découvrons à posteriori.

Cela m'amène à dire aussi que, vu l'implantation des caméras, cela ne couvre pas et ne répond pas à toutes les exactions qu'il y a eu. Parce que nous nous apercevons aussi avec le bilan qui a été présenté, que des gens visiblement ont été surpris et qu'il y a eu des réponses. Donc, cela prouve aussi que des moyens d'intervention peuvent être différents et efficaces. Pour nous, les caméras, en l'état et tel que c'est fait, cela permet souvent de résoudre, mais aucune étude ne prouve que c'est efficace en terme de prévention et que

cela empêche les actes. Toutes les communes qui en ont, et qui en ont beaucoup, en termes de chiffres de la délinquance, les constats sont les mêmes, avec souvent une délinquance qui se déplace et même des provocations et des gens qui narguent. Je pense que là, il y a vraiment à s'interroger sur l'efficacité de ce dispositif en terme de sécurité publique.

Je fais un lien quand même avec ce qui a été dit parce que je ne pense pas que la Gauche, ou alors je découvre quelque chose, soit contre les outils modernes. La Gauche, en mon sens, en tout cas celle que, nous, nous portons, c'est le respect des libertés fondamentales ...

Mme la Maire : ... alors, faisons simple ...

M. Pilet : ... je vais finir ...

Mme la Maire : ... finissez et vous nous expliquerez ce que vous allez faire sur Cantelauze pour éviter que les choses ne continuent à se dégrader sans l'installation de caméras ...

M. Pilet : ... je vais y venir ...

Mme la Maire : ... expliquez-nous ...

M. Pilet : ... nous allons y venir, s'il vous plaît. Vous allez voir, vous allez avoir des propositions très concrètes, qui vont peut-être satisfaire du monde.

Mme la Maire : nous vous écoutons.

M. Pilet : derrière, cela laisse croire que la Gauche se moque de la sécurité. Nous savons bien que ce sont les gens les plus en difficultés qui en sont les plus victimes. Des communes ont installé, je pense à Colomiers, il y a deux mandats, des caméras de vidéoprotection qui ont été acceptées et vues par tout le monde parce que cela correspondait à un besoin, à un apport de sécurité supplémentaire, sans toucher les libertés. Je trouve cela complètement fou que l'on ose dire cela. Mais cela regarde chacun.

Ce qui nous paraît important, je réinsiste, je l'avais dit en commission, j'aurais voulu que cela ressorte, c'est que la priorité est de protéger l'humain et les personnes, c'est vrai qu'il faut protéger les biens, mais nous voyons aussi qu'il y a eu sur la commune pas mal d'agressions, de personnes menacées. Le jour où nous nous étions réunis, il y avait eu des jeunes filles menacées au lycée, ce sont donc aussi des choses à retravailler, en mon sens ; c'est pour cela que nous disons que c'est global, avec tous les problèmes de points de deal.

Sur les choix d'implantation, nous avons appris aussi qu'à la Béouzo qu'il y a eu un début d'incendie sur le préau, il y a visiblement des faits là aussi, nous nous demandons donc pourquoi plutôt Cantelauze. Il y a sûrement des éléments qui nous échappent là aussi.

Nous avons des questions aussi sur : qui consultait, gardait les images ? Parce que ce n'était pas clair. Mais je pense que nous le verrons si vous allez au bout du projet.

Nous avons eu des retours, puisque nous avons demandé à des personnes de la commune, et puis nous discutons avec les gens. Ils nous ont fait une proposition que nous ne trouvons pas inintéressante : plutôt que d'installer des caméras fixes sur un seul endroit, installer des pièges mobiles, ce qui est fait sur d'autres communes, à priori sur l'Isle Jourdain si je ne dis pas de bêtise, qui permettent de mettre des dispositifs sur des endroits où il y a des dommages, où il y a des infractions constatées et de pouvoir les déplacer. Ils peuvent donc servir pour les dépôts sauvages. Si nous constatons qu'à certains moments il y a plusieurs infractions, plusieurs délits commis sur un endroit, on installe ces pièges. C'est le même principe que les pièges pour les animaux. Ils ont l'air d'être assez efficaces et évitent bien des écueils, et, surtout, cela coûte beaucoup, beaucoup moins cher.

Donc, vous voyez, nous terminons sur une proposition, parce que nous sommes aussi conscients, mais nous voudrions que la sécurité soit présentée et étudiée sur la commune globalement.

Je finis juste sur un dernier point. Pour nous, parce que cela a été répété sans cesse, et puis cela a été dit pendant les commissions, nous avons bien compris que c'était un principe idéologique et de respecter les promesses de campagne. Nous, nous n'avons pas fait ce choix-là, je ne vais pas y rentrer. Ce qui nous importe, c'est la sécurité des êtres humains en premier.

Mme la Maire : M. PILET, cela n'a strictement rien à voir avec les promesses de campagne. Cela a à voir avec des délits régulièrement constatés sur ce site-là, qui dégradent le site, les containers poubelles brûlés que nous ne comptons plus, jusqu'au jour où le container brûlé mettra le feu à l'école ou au centre de loisirs. Le dernier délit en date, c'est la dégradation des jeux, en partie brûlés par des containers emmenés dessous, et notamment du sol. Je peux vous dire, moi qui habite dans le quartier, qui m'y promène très régulièrement, quand j'y vais c'est dans le but de vérifier s'il n'y a pas de dégradations. Et lorsque j'échange avec les familles qui sont là sur ce qu'il se passe sur le site, que je leur dis que nous envisageons d'installer des caméras, je n'ai entendu personne me dire "non, ce n'est pas une bonne idée". La réponse générale a été "oui, il faut le faire parce que c'est intolérable ce qu'il se passe dans ce secteur-là."

M. Pilet : que ce soit intolérable, c'est une chose. Que ce soit la réponse, c'est ce que nous mettons ...

Mme la Maire : ... mais quelle réponse avez-vous M. PILET ?

M. Pilet : ... c'est d'avoir l'ensemble ...

Mme la Maire : ... qu'est-ce que vous proposez ? Sachant que la ...

M. Pilet : ... je voudrais savoir ce qu'il se passe à la Béouzo. Est-ce qu'il est vrai qu'il y a eu un départ de feu sous le préau ?

Mme la Maire : il y a eu effectivement des vêtements brûlés. Nous commençons par Cantelauze, mais nous le ferons pour tous les groupes scolaires ...

M. Pilet : ... il y a différents endroits sur la commune où il y a des incivilités, des dégradations. Je vois encore le parc du chemin des Capelliers fermé, il n'y a pas de bâtiment, c'est donc un moindre mal. Dans différents endroits de la commune, il y a des problèmes, des points de deal.

Mme la Maire : c'est la Gendarmerie qui s'en occupe. Vous êtes au courant de ce qu'il s'est passé puisque je vous ai fait envoyer un mail mardi pour vous en informer ...

M. Pilet : ... vous faites bien d'en parler, je pense ...

Mme la Maire : ... la Gendarmerie ...

M. Pilet : ... je pense que beaucoup de gens n'ont pas compris cette information ; "intervention de la Gendarmerie" : je ne sais pas pour quoi faire. C'est sur le site de la Mairie. Je pense que cela a inquiété et angoissé beaucoup ...

Mme la Maire : ... non, cela a été convenu avec la Gendarmerie de façon à ce que les Fonsorbais comprennent qu'il y a eu un évènement sur Fonsorbes pendant la nuit, avec survol d'un hélicoptère. Il y avait 80 personnels de la Gendarmerie, cela a été une très importante opération. Ils sont arrivés à 6 h du matin, il y a de nombreux Fonsorbais dans le quartier, beaucoup de monde a dû se rendre-compte qu'il se passait quelque chose. C'est donc avec l'accord de la Gendarmerie que l'information a été diffusée.

M. Pilet : d'accord. Je trouvais cela super. Mais, par contre, je pense que c'est une bonne chose parce que je l'avais souligné lors de la commission sécurité, car nous parlions de Cantelauze, ce qui me paraissait beaucoup plus inquiétant, c'était les zones de trafic à proximité qui embêtaient, importunaient depuis plusieurs temps les habitants ...

Mme la Maire : ... M. PILET, si cela a duré autant de temps, c'est parce qu'une enquête judiciaire était en cours. Cela a pris le temps nécessaire afin de remonter toutes les ramifications, de ne pas se contenter d'un petit coup de filet sur un petit trafiquant. L'objectif était d'avoir une enquête bien menée, qui aille au fond et qui permette d'intervenir de façon la plus large possible. C'est pour cette raison que cela a duré autant de temps. Mais, sachez que malheureusement nous étions bien au courant de ce qu'il se passait sur Cantelauze, et la Gendarmerie le savait aussi.

M. Pilet : que ce soit très clair : c'est une très bonne chose. Je pense que les habitants seront soulagés. Mais cela vient dire que ce sont des sujets complexes. La Gendarmerie, qui a les moyens, intervient pour stopper les choses. A un moment donné, des gens commettent des délits, il faut arriver à les appréhender, à les empêcher de les commettre. Je ne pense pas que ces caméras puissent être ... je ne vais pas rentrer là-dedans. Ces caméras serviront à déplacer ces ... Il faut arriver à arrêter ces personnes qui commettent ces actes-là.

Mme la Maire : M. PILET, des choses relèvent du régalién. La sécurité publique, c'est la Gendarmerie Nationale. Donc, la Gendarmerie Nationale est présente sur Fonsorbes, elle tourne très régulièrement, elle est présente tous les soirs, elle prête une attention toute particulière à la ville parce que c'est une grosse ville. Pour autant, lorsque nous faisons le point avec le Lieutenant SAVOIA, ce dernier considère que Fonsorbes est une ville plutôt calme compte-tenu de ses 12 000 habitants, que ce soit en termes de cambriolages, d'agressions. Vous avez l'air de dire qu'il y a eu pas mal d'agressions, nous avons l'impression de nous retrouver à Chicago ou dans une banlieue sordide ...

M. Pilet : ... c'est marrant comme vous déformez ...

Mme la Maire : ... non, c'est vous qui l'avez dit, c'est l'expression que vous avez utilisée. Vous avez dit, nous le réécouterons, "il y a pas mal d'agressions". Je ne peux pas vous laisser dire cela, M. PILET.

Vous avez parlé de développement durable. Je ne sais pas ce que le développement durable vient faire là-dedans, quand il s'agit de caméras de vidéoprotection.

Vous avez également dit "sans évaluation des besoins". Le travail a été mené conjointement avec les services de la Gendarmerie, avec le Major, qui travaille tout particulièrement sur la vidéoprotection. Nous n'avons donc pas fait cela en amateurs, nous l'avons fait avec des gens compétents, professionnels qui ont travaillé le dossier. M. SIRGAN a longuement travaillé avec M. FRANCHINA et le Major en question, de façon à apporter la réponse qui semble la plus adaptée possible aux problématiques de ce secteur-là. Et cela a été vu par un professionnel. Nous n'avons pas fait cela dans le coin du bureau du Maire. Donc, ne dites pas qu'il n'y a pas eu d'évaluation des besoins, elle a été faite.

M. Pilet : non. Je vais le reprendre pour être très précis.

Mme la Maire : je vais laisser la parole à M. SÉVERAC ...

M. Pilet : ... je veux répondre à ce que vous dites, parce que vous n'écoutez pas.

M. Séverac, 1^{er} Adjoint délégué à la sécurité, hors micro : ... on a le droit de parler ici ? ...

M. Pilet : ... mais bien-sûr que vous avez le droit, mais chacun son tour.

M. Séverac, hors micro : ... non, vous ne donnez pas la parole ...

Mme la Maire : ... je pense que vous vous êtes exprimé.

M. Séverac : ou nous suivons tous les règles, ou nous ne les suivons pas.

Je voulais revenir sur l'efficacité de la vidéoprotection. Prenez comme exemple l'agression des jeunes filles devant le lycée par des jeunes et de tirs de flash-ball ou d'autres pistolets. C'est justement ce qui a permis d'identifier rapidement ces jeunes, dans les heures qui ont suivi, car il y a des caméras de vidéoprotection dans ce secteur-là. Peut-être que personne ne le sait, mais c'est avec ces caméras privées, celles des commerces ou de Carrefour, que les Gendarmes les ont vus. Ce que nous voulons faire avec cette expérimentation, c'est démarrer sur un point que nous avons ciblé comme celui connaissant le plus de difficultés depuis plusieurs mois, celui de Cantelauze ; ce n'est pas pour rien que nous avons voulu remonter un peu en arrière. Je tiens à la différence de termes : il ne s'agit pas de surveiller le secteur, mais de le protéger par l'attitude préventive que cela peut supposer. Et, éventuellement, s'il y a des dégradations, permettre d'avoir les éléments et les images qui ne seraient regardées que par les Forces de l'Ordre ou les autorités à même de mener une action ou une enquête. C'est assez clair, il ne s'agit pas d'avoir quelqu'un en permanence derrière des écrans de télévisions pour surveiller ce qu'il se passe dans tel ou tel secteur.

Sur Cantelauze, effectivement, la situation dure depuis quelques mois. Personnellement, lors de ma première permanence en juillet, j'ai constaté deux feux : le vendredi et le dimanche, dans le secteur, dont un dans des meules de paille qui jouxtaient la maison du riverain qui n'était pas présent. Son voisin m'avait appelé pour que nous allions voir. Cela veut dire que, non seulement il y a dégradations de biens, certes, une meule de paille, ce n'est pas très grave comme destruction de biens, mais il y a la possibilité de mettre le feu aux biens voisins, et éventuellement à des gens qui y habitent. De plus, faire intervenir les pompiers, la Gendarmerie régulièrement, c'est aussi une dépense des moyens publics quand il y a autre chose à faire.

Il y a une situation problématique sur Cantelauze. La proposition de la réponse n'a pas été que la vidéoprotection, nous avons aussi organisé une réunion en septembre avec certains riverains invités pour parler de ces faits-là. Certains sont venus, d'autres ne sont pas venus et nous savons pourquoi. Étaient également invités les bailleurs sociaux, comme PROMOLOGIS, pour que les choses soient posées dans leur globalité, parce qu'il y a aussi des réponses d'une autre nature que celle de la vidéoprotection évidemment. Mais, celle-là a pour but d'identifier et de protéger ces lieux-là. Nous verrons aussi au bout de quelques mois comment cela fonctionne et quels effets elle a. Il est vrai que le risque est peut-être de déplacer les actes commis sur ce secteur-là vers un autre. Il faudra que ce soit apprécié. C'est aussi un peu ce qu'il se passe lorsqu'autour de nous toutes les communes ont des systèmes de vidéoprotection et que nous, nous n'en avons pas. Il faut donc tout prendre en considération. Nous n'en sommes pas encore au stade de la généralisation du système sur l'ensemble de la ville, nous avons le temps pour en discuter sereinement, en prenant justement en compte les effets de la mise en place sur un point de certaines caméras, de ce dispositif. J'ai vu une question posée sur les chiffres de la délinquance à Fonsorbes. Nous avons rencontré le Lieutenant SAVOIA, qui nous a donné des indications en nous disant qu'il ne pouvait pas communiquer ces chiffres. Il nous a donc donné les tendances. La communication de ces chiffres relève de l'autorité du Préfet qui doit d'abord publier les chiffres globalement sur le site de la Préfecture. Ensuite, ils peuvent être précisés. Il n'y a pas de raison pour que ces indications-là ne soient pas abordées par la commission tranquillité dès que nous aurons l'ouverture vis-à-vis de la Préfecture. S'agissant de cette compétence de l'État en matière de sécurité, nous devons manier certaines choses délicatement, avec les formes de confidentialité, nous ne pouvons pas communiquer sur tout. Il m'a rassuré : avec les effets de la Covid, les effets de la délinquance ont évolué, il y en a moins concernant les cambriolages, il y en a moins concernant les agressions aux personnes. Mais, il y en a beaucoup plus dans le cadre intrafamilial ; un certain nombre de choses comme celles-ci sont données et à prendre en compte dans le cadre de la réflexion. En plus, lorsqu'il y a une enquête, celle réalisée sur Cantelauze dure quand même depuis des semaines, voire des mois, sur le trafic de stupéfiants, la Gendarmerie ne nous donne pas les détails, elle ne nous prévient pas lorsqu'il y a des interventions ; notamment, pour celle du survol en hélicoptère au-dessus de chez moi à 23 heures, j'ai donc pensé qu'il se passait quelque chose, je n'ai fait le lien que le lendemain. C'est un peu compliqué, il faut que nous ayons ce débat de manière sereine et apaisée parce que c'est un débat de fond qui touche nos concitoyens et leur sécurité, que nous cherchions les moyens les plus efficaces en utilisant les moyens modernes pour y arriver. Nous regarderons le tarif des caméras ; sachez que nous avons reçu un dernier devis ce matin, qui est plus du double, 4 000 €. Certains sont plus chers que les Chinois semble-t-il. L'idée, aujourd'hui, est de déposer cette demande de subvention parce que c'est dans les délais. Pour le matériel, nous avons le temps de voir lequel nous achèterons.

Mme la Maire : juste pour répondre également à une remarque que vous avez faite, M. PILET. Nous ne faisons pas la démarche de vidéoprotection parce qu'il y a des subventions. Nous aurions fait cette démarche indépendamment de la possibilité d'avoir les subventions au titre du FIPD. La situation est suffisamment dégradée sur Cantelauze pour que nous la prenions en considération, avec ou sans subvention.

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : j'aurais voulu une petite précision. Ces caméras fonctionneront jours et nuits ?

M. Sirgan, Policier Municipal : l'entreprise qui installera les caméras nous briefera. Il nous appartiendra de paramétrer les heures souhaitées d'enregistrement et de prise de vidéo. Normalement, les caméras fonctionneront en continu toute la journée, mais sans enregistrer. Nous pourrions programmer l'enregistrement, par exemple de 18 heures à 4-5 heures.

Mme Bobo : si cela est vraiment nécessaire parce qu'il y a de gros soucis à Cantelauze, il y a aussi les entrées et sorties des écoles, nous parlerons justement toute à l'heure des clôtures occultantes pour le problème de la sécurité, il est quand même dommage que nous ne les laissions pas durant le temps scolaire. S'il y a une intrusion, nous avons quand même une preuve. C'est dommage de prendre des créneaux horaires de préférence. A vouloir les mettre, il vaut mieux les laisser tourner et enregistrer. Autrement, ce n'est pas la peine. Cela ne vaudra jamais le coup d'investir autant si nous les programmons de 18 heures à minuit. A mon avis, cela n'est pas crédible.

Mme la Maire : l'objectif est que le temps de fonctionnement des caméras soit le plus large possible de façon à filmer, pas forcément les entrées et sorties d'écoles, ce n'est pas le but majeur, mais des délinquants si tant est qu'ils y reviennent. Comme nous allons communiquer sur l'installation de caméras, peut-être que cela les aidera à réfléchir.

M. Pilet : pour que ce soit bien clair sur les propos que j'ai dits : je faisais état d'agressions qu'il y avait eu sur des dames, je n'ai pas cité de noms, j'ai dit qu'il y en a eu ...

Mme la Maire : ... vous avez dit "pas mal d'agressions" ...

M. Pilet : ... voilà, point. Je n'ai pas dit que c'était Chicago. Je rejoins l'observation faite, celle de dire que nous sommes sur une ville plutôt tranquille et apaisée.

Mme la Maire : c'est bien que vous le reconnaissiez, M. PILET. Parce qu'à vous écouter, ce n'est pas ce qu'il ressort de votre discours initial. C'est donc bien que vous le reconnaissiez.

M. Pilet : pardon ?

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : non. Ce que j'ai dit, c'est qu'avant que nous ne mettions des caméras à certains endroits, nous voyions tout ce qu'il se passe sur la commune et que nous réfléchissions aux besoins qu'il y a. Justement, je trouve qu'il n'y a pas suffisamment d'actes, il faut en condamner certains, pour que nous investissions et que nous dépensions 16 000 € pour cela. Je pense qu'il y a des moyens ...

Mme la Maire : ... M. PILET, nous vous ferons passer ...

M. Pilet : ... je veux finir ...

Mme la Maire : ... lorsque nous aurons le devis de réparation de l'aire de jeux, sachant que nous l'avons déjà réparée une fois, nous vous le montrerons pour voir l'intérêt de la chose. Et le coût de tous les containers qui ont été brûlés ...

M. Pilet : ... justement, c'est l'autre point dont je voulais vous parler. Puisque vous dites que vous l'avez travaillé et réfléchi, l'une des premières questions que nous avons posées lors de la commission sécurité a été "quels sont les délits ?", puisque là, tout d'un coup, nous découvrons qu'il y a plein de délits, ...

Mme la Maire : ... l'information vous a été donnée lorsqu'il a été question de la vidéoprotection à Cantelauze. M. FRANCHINA vous a expliqué qu'il y avait eu beaucoup de délits sur le secteur ...

M. Pilet : ... oui, mais "beaucoup" veut dire ...

Mme la Maire : ... je crois que nous allons nous arrêter là, M. PILET, ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Je faisais partie d'une commission sécurité où ces choses n'apparaissaient pas. On nous présente tout d'un coup un projet où il y a, soi-disant, plein, plein, plein de délits, et comme vous dites, nous avons l'impression que c'est Chicago, je le dis, ce n'est pas possible ...

Mme la Maire : ... non, ce n'est pas Chicago là-bas, c'est ...

M. Pilet : ... j'interroge les Adjoints, les Élus de votre liste pour avoir des précisions, pour savoir ce qu'il y a eu comme délits, les coûts, combien cela a coûté, pour que nous puissions avoir une idée, et comme vous le dites, se prononcer avec les éléments. C'est ce que j'ai dénoncé toute à l'heure ...

Mme la Maire : ... nous vous les avons donnés les éléments, vous allez donc pouvoir vous prononcer ...

M. Pilet : ... oui, toujours pareil, à postériori. Pourquoi vous ne ...

Mme la Maire : ... nous arrêtons. Nous allons donc nous prononcer, sur le choix fait par la Majorité municipale ...

M. Pilet : ... j'aimerais bien que vous réfléchissiez à cela ...

Mme la Maire : ... celui de vouloir installer la vidéoprotection à Cantelauze.
M. MAILHÉ, et ensuite nous arrêtons.

Arrivée de Mme RIPOLL Mathilde à 19 h 17

Nombre de membres	Présents : 20	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

M. Mailhé : je ne vais pas être long. Je rejoins ce que disais Mme BOBO. A avoir des caméras, autant qu'elles tournent toute la journée.

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : je reviens sur la technique ...

M. Séverac, hors micro : ... dans le respect de la loi ...

M. Mailhé : oui, je pense que nous pouvons le faire. Il faut le déclarer à ...

Mme la Maire : ... de toute façon, nous serons accompagnés par le ...

M. Mailhé : ... et le matériel proposé a la capacité d'enregistrer sur dix jours et 24 h/24.

Les délits commis sur Cantelauze sont ceux qui ont été relevés par notre Police Municipale ?

Mme la Maire : pas forcément par la Police Municipale. Cela peut être par des riverains, par ...

M. Mailhé : ... ce que je veux dire, c'est qu'à ceux-là nous pouvons ajouter ceux qui ont été relevés par la Gendarmerie ?

Mme la Maire : non. Dans ces délits, il y a l'intégralité de ceux constatés pour lesquels nous nous sommes chaque fois déplacés pour aller déposer plainte. Donc, la Gendarmerie sait effectivement qu'il s'est passé cela sur Cantelauze.

M. Mailhé : je pense qu'elle aussi a fait des interventions. Parce que la Gendarmerie travaille la nuit aussi, elle doit faire des interventions, pour lesquelles nous n'avons pas eu de retour encore.

Mme la Maire : je pense que la liste que vous avez eue comprend l'intégralité des événements qui se sont produits sur le site. C'est cela la question ?

M. Mailhé/M. Séverac s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.

Mme la Maire : ... avec le Lieutenant SAVOIA, nous avons tranquillement fait le tour de Cantelauze, il y a trois semaines/un mois, pour voir, indépendamment du problème de la vidéoprotection, comment la Gendarmerie pouvait intervenir. Il a donc été convenu que lors de ses patrouilles de nuit elle rentrerait dorénavant dans le parc. C'est-à-dire que les Gendarmes garent leur voiture, déambulent dans le parc, font le tour. C'est cela la question ?

M. Mailhé : non, ce n'est pas ma question. La liste des délits qu'il y a eu sur Cantelauze est celle relevée par la Police Municipale, par les habitants, celle qui est à notre connaissance. Les interventions de la Gendarmerie sur ce site, est-ce que nous les avons ou pas ? Est-ce qu'il y a eu des interventions ...

Mme la Maire : ... elle est intervenue à notre demande par rapport à la liste que vous avez constatée. Lorsque nous nous sommes déplacés pour déposer plainte, les Gendarmes sont venus constater ...

M. Mailhé : ... oui, mais est-ce qu'il y a eu des interventions lors de leurs patrouilles ?

Mme la Maire : non, pas à ma connaissance.

M. Mailhé : parce que la Gendarmerie travaille à l'instant T, mais elle travaille aussi à préparer les interventions comme il y a eu hier.

Mme la Maire : non, à ma connaissance, les Gendarmes ne nous ont jamais signalé des incivilités sur Cantelauze. C'est cela question ?

M. Mailhé : oui.

Mme la Maire : excusez-moi, je n'avais pas compris.

M. Pilet : c'est le comptage, savoir si le comptage ...

M. Mailhé : ... ce que je veux dire, c'est à minima puisque ...

M. Barba, du groupe Majoritaire : ... lors de ma semaine de permanence, les Gendarmes m'ont appelé, il me semble le lundi matin, pour m'informer que le container à poubelles avait été brûlé et me demander si nous souhaitions porter plainte. Ce qui a été fait le lendemain. Ce sont les Gendarmes qui l'avaient constaté au cours de leur tournée. Ils m'avaient donc appelé le lendemain.

M. Mailhé : ce que je veux dire, c'est que cela peut être majoré par des interventions de la Gendarmerie dont nous n'avons pas connaissance puisqu'elle tourne elle aussi ; elle aussi fait des contrôles.

Mme la Maire : globalement, lorsqu'il y a des interventions de la Gendarmerie par rapport à une problématique précise sur un événement comme celui-ci, nous ne le savons pas pour tout, mais nous sommes informés de ses actions sur la commune.

M. Mailhé, hors micro : la liste, c'est à minima.

Mme la Maire : oui.

M. Séverac : oui, éventuellement, il peut y en avoir d'autres.

Mme la Maire : nous allons le mettre aux voix si vous êtes d'accord ... non, nous arrêtons, M. BONNET. Je pense que ...

M. Bonnet : ... chaque fois, cela tombe sur moi. J'ai une question pertinente pour une fois ...

Mme la Maire : ... vous êtes trois, deux se sont exprimés ... Posez votre question M. BONNET. Mais il faudra que ce soit court, juste une question.

M. Bonnet : merci Mme le Maire. Ce matériel doit subir une maintenance annuelle, a minima. Est-ce que vous avez prévu un contrat ? Est-ce que vous avez déjà des offres de prix à ce niveau-là ? C'est juste une question technique. Merci.

Mme la Maire : M. SIRGAN, avez-vous une réponse par rapport à la maintenance ? ... Désolée, mais le plus à même pour vous répondre est M. FRANCHINA. Nous vous donnerons la réponse ...

M. Séverac : ... il est prévu, mais il n'y a pas de contrat signé pour l'heure puisqu'il n'y a pas d'achat de matériel.

M. Sirgan : dans le devis que nous avons reçu, la maintenance est "offerte" pour la première année puisque le matériel est sous garantie. Ensuite, une maintenance sera faite par l'entreprise qui installera les caméras, au minimum deux fois par an.

Mme la Maire : avons-nous un chiffrage ou pas ?

M. Sirgan : non.

Mme la Maire : lorsque M. FRANCHINA sera présent, il vous apportera les réponses.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre du FIPD, afin d'aider la commune dans la mise en œuvre du dit projet.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
	Abstention :	0

Mme la Maire : vous irez expliquer cela aux Fonsorbais.

M. Pilet : arrêtez ces petites phrases à deux balles, c'est ridicule ...

Mme la Maire : ... tous les gens que je vois sont ravis de l'installation. Allez vous promener à Cantelauze.

M. Pilet : nous en voyons aussi qui ne sont pas contents. Beaucoup de gens se plaignent de problèmes de sécurité sur d'autres endroits. Ce que nous essayons de dire, c'est qu'il faut l'appréhender globalement. Ne nous faites pas dire des choses que nous n'avons pas dites. Je pense que nous en sommes soucieux. Des personnes sont inquiètes actuellement, il faut en tenir compte, qui sont embarrassées parce que des gens viennent dealer, et nous en sommes soucieux. Donc, ne nous faites pas prêter des intentions qui ne le sont pas. Et ces remarques à deux balles, ça suffit.

3 - ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE EN CAMÉRAS-PIÉTONS - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) (délibération n° 2021-014)

Mme la Maire : nous vous proposons de solliciter une subvention auprès de l'État, au titre du FIPD, pour l'acquisition de caméras-piétons pour la Police Municipale.

Cet équipement, demandé par les agents de la Police Municipale, permettra la prévention d'incidents au cours de leurs interventions et servira de preuves visuelles et sonores dans le cadre des constats d'infraction, conformément à l'article L 241-2 du Code de la Sécurité Intérieure.

Une note explicative était annexée à la convocation.

Le coût de cet équipement s'élève à 1 328,00 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEMENT	
État (FIPD) : subvention espérée de 50 %	664,00 €
Autofinancement	664,00 €
TOTAL FINANCEMENT HT	1 328,00 €

Ce dossier a été examiné par la commission tranquillité publique - prévention du 20 janvier 2021.

Compte-rendu de la commission tranquillité publique - prévention :

Des explications ont été demandées concernant cette volonté d'équiper les agents de la Police Municipale de ce dispositif et sur l'évolution des incivilités constatées à leur rencontre. L'objectif est d'assurer la protection

des Policiers Municipaux en cas d'incident lors de leurs interventions. Les agents sont parfois confrontés à des situations compliquées et cet équipement peut les rassurer dans leurs missions. En termes d'incivilités, il n'y a pas de constat d'augmentation, mais cela reste cependant assez récurrent.

Des questions ont porté sur la conservation des données et la fréquence des photos.

Il a été précisé que les personnes sont informées verbalement du déclenchement de l'enregistrement, un signal sur la caméra complètera cette démarche.

Il a été précisé que les données chiffrées de la délinquance seront demandées au responsable de la Gendarmerie. Celui-ci nous a transmis uniquement des informations orales et confidentielles.

L'enregistrement de ce dispositif auprès de la CNIL n'engendre pas de coût.

Compte-rendu de la commission finances :

Des questions ont été posées sur les capacités de ce matériel à faire des vidéos.

Avez-vous des remarques ?

M. Pilet : c'est assez fidèle. J'ai juste une question, je sais que nous l'avons dit en commission sécurité, mais je n'ai pas pu renseigner mes colistiers, sur le nombre d'équipements qui seront achetés. Je crois que c'est un par agent, mais je ne suis pas sûr de moi ; c'est donc pour avoir la confirmation.

Au départ, il nous avait été présenté un projet qu'avec des prises de photos et d'enregistrements audio. Par contre, nous nous disions, et je crois que c'était partagé par l'ensemble de la commission, mais je ne veux pas trop m'avancer, puis nous en avons fait la proposition, qu'il serait bien qu'il y ait un enregistrement vidéo. L'audio n'est peut-être pas suffisant si des gens se comportent de manière non adaptée.

M. Sirgan : il y aura quatre caméras-piétons, donc une pour chaque agent. Lors de la commission, je me suis mal exprimé. La caméra filme, mais nous pouvons bloquer pour prendre une photo. Elle filme, pas en permanence, mais nous pouvons le faire. Il y aura donc une vidéo.

M. Pilet : cela paraît, s'il n'y avait que le son, c'est ce que nous disions en commission, ...

M. Sirgan : non, c'est moi qui me suis mal exprimé. Je voulais dire qu'au cours de la vidéo, nous pouvons l'arrêter pour prendre une photo afin de garder l'instant T qui se passe, et reprendre la vidéo.

M. Mailhé : encore une fois, c'était sur le programme, nous sommes pour les caméras-piétons. Pour la simple et bonne raison que les Policiers Municipaux sont les premiers à être sur le terrain. Nous en avons parlé toute à l'heure, le territoire est relativement grand, les premiers à subir les incivilités sont souvent les Policiers Municipaux, même si la Gendarmerie les subit aussi. Faute de mieux pour le moment, il est important qu'ils aient au moins ces caméras pour pouvoir témoigner de ces incivilités afin de donner des suites si jamais il y en avait besoin. C'est donc très important.

Concernant la technique, je confirme puisque nous l'avons vu en commission, nous en avons parlé, ce sont des caméras qui enregistrent, avec une détection de mouvements. Je pense que c'est un enregistrement manuel, nous le déclenchons ou pas ; mais, nous avons des vidéos. Après, que nous extrayions des photos, c'est facilement faisable. Mais, ce sont des vidéos. Si ce n'était que des photos, il n'y aurait aucun intérêt à avoir les caméras.

M. Séverac : non seulement les caméras filment, mais lorsqu'elles filment, un signal lumineux se met en marche, l'agent en prévient les personnes de manière à les avertir qu'elles sont filmées. C'est aussi l'effet dissuasif de la chose.

Je voudrais ajouter que notre Police Municipale a "tenu le choc" avec des effectifs moindres. Nous l'avons renforcée parce qu'il y en avait besoin, cela permet de développer des interventions et des missions supplémentaires. J'espère que cela ne fera que conforter et améliorer ses actions dans la cité. C'est d'ailleurs une obligation, par rapport à la mise en place de ce type de dispositif, que ce soit les caméras ou la vidéoprotection ; il faut saluer le travail fait en collaboration entre la Gendarmerie et la Police Municipale de Fonsorbes, au terme de la convention territoriale qui existe entre ces deux instances. C'est bien qu'elles puissent, l'une et l'autre, se conforter dans leurs actions.

M. Pilet : juste faire un lien. Nous, sur le principe, nous sommes évidemment d'accord avec la précision qu'il faut que le dispositif enregistre la vidéo parce que cela protège les agents. Et, des études assez claires en montrent l'efficacité, cela apaise les tensions entre les dépositaires de la Loi et les personnes qui peuvent être appréhendées ou qui se retrouvent en face. Donc, c'est un dispositif qu'il faut soutenir.

En commission, j'ai évoqué la Loi de sécurité globale qui semblait ...

Mme la Maire : ce n'est pas à l'ordre du jour, M. PILET.

M. Pilet : mais juste ...

Mme la Maire : ... nous sommes en train de parler des caméras ...

M. Pilet : ... oui, mais c'est lié. J'ai proposé une motion, j'ai compris que cela allait être réétudié, réécrit pour le Conseil Municipal suivant, je voulais donc en remercier, en espérant que tout le monde s'associera à cette motion. Et faire quand même le lien, parce que cela me paraît important, avec la Loi de sécurité globale dans laquelle il est question de surveiller avec les caméras-piétons ; des choses sont assez inquiétantes. Nous avons donc posé la question de s'assurer que nous ferions tout pour ne pas rentrer dans ce cadre-là. Cela m'a donc été confirmé par les Adjointes en commission. Je voulais donc le dire, cela me paraissait important de le dire.

Mme la Maire : ce qui me paraît important de dire également, c'est que nous n'avons pas l'intention d'équiper la Police Municipale d'armes létales, cela est bien clair. Je pense que cela a déjà été dit en Conseil Municipal. Nous n'avons vraiment pas l'intention d'aller vers ce genre d'équipement à Fonsorbes.

M. Séverac : ni de surveiller.

Mme la Maire : ni de surveiller. Mais de protéger.

M. Séverac : nous protégeons.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre du FIPD, afin d'aider la commune dans la mise en œuvre du dit projet.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - PROJET DE SÉCURISATION DES ÉCOLES DE LA COMMUNE - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) (délibération n° 2021-015)

Mme la Maire : en sus des actions et des travaux menés depuis plusieurs années pour la sécurisation des écoles, nous vous proposons de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du FIPD, pour la sécurisation des groupes scolaires.

Les objectifs sont de dissuader le passage à l'acte et d'éviter toute tentative d'intrusion malveillante. Il est prévu notamment de diminuer la visibilité vis-à-vis de l'extérieur afin de constituer un masque visuel contre la clôture.

Le coût total de ce projet s'élève à 57 270 € HT, ainsi décomposé :

	ÉCOLES de la COMMUNE		
	Béouzo	Cantelauze	Trépadé
POTELETS			
Fourniture	2 784,00 €		3 225,00 €
Pose	2 000,00 €		1 900,00 €
TOTAL	4 784,00 €		5 125,00 €
CLOTURES OCCULTANTES	26 382,00 €	17 480,00 €	
VISIOPHONES	3 499,00 €		
COÛT TOTAL du PROJET de SÉCURISATION des ÉCOLES	57 270,00 €		

Il est donc prévu l'installation de visiophones sur les écoles qui n'en sont pas équipées, sachant qu'un gros effort d'équipement avait été fait au moment des premiers attentats. Nous avons été cités en exemple par la Gendarmerie sur la rapidité de nos réactions quant aux nécessités d'équiper les groupes scolaires et sur les équipements que nous avons mis en œuvre.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEMENT	
État (FIPD) : subvention espérée de 50%	28 635,00 €
Autofinancement	28 635,00€
TOTAL FINANCEMENT HT	57 270,00 €

Compte-rendu de la commission tranquillité publique – prévention :

Le dossier n'était pas finalisé lors de la réunion de la commission. Le principe des travaux a été présenté. Il a été demandé une copie du rapport établi en 2020 recensant les besoins de travaux de sécurisation. Ce rapport n'est pas finalisé. Il a été demandé que la réflexion porte sur des dispositifs plus efficaces que les barrières. Je suppose qu'il s'agit des barrières métalliques qui sont aujourd'hui posées devant les groupes scolaires, le long des trottoirs. Nous pouvons très bien continuer ce que nous avons fait au niveau de l'école maternelle de Cantelauze, c'est-à-dire mettre des potelets le long des trottoirs. Cela peut être regardé dans le courant de l'année.

Compte-rendu de la commission finances :

Un Élu a indiqué qu'il regrettait cette précipitation pour la demande de subvention. Ces travaux sont nécessaires et ils font partie des préconisations ; ainsi, cette thématique fait partie cette année du dispositif FIPD, ce ne sera peut-être pas le cas l'année prochaine.

Nous savons que les FIPD ont été ciblés sur ce genre d'actions cette année. Effectivement, il n'est pas dit du tout que cet équipement-là soit pris en compte l'année prochaine. De toute façon, nous savons que nous devons le faire, et c'est bien que nous le fassions ; c'est préconisé, nous le faisons donc, et tant mieux si nous avons les subventions.

Avez-vous des remarques ?

M. Pilet : le compte-rendu que vous avez fait montre bien le côté brouillon qu'il y a eu. Suivant les commissions, nous n'avons pas les éléments ; il fallait demander les subventions, mais nous ne savons pas pourquoi. Les propositions faites à la commission sécurité n'étaient pas possibles, mais en fait c'est ce qui sera retenu. Tout cela nous amène encore ...

Mme la Maire : ... je vous trouve bien sévère, M. PILET.

M. Pilet : non. J'essaie d'être très honnête. Vous allez voir. C'est compliqué d'être dans la Minorité, de devoir réagir, accompagner les projets, les commenter, dire à un moment donné que nous ne sommes pas d'accord quand les éléments sont parcellaires et contradictoires : quand on nous dit qu'on ne peut pas mettre des barrières, nous voyons que ce qui sera retenu ce sont des barrières ...

Mme la Maire : ... cela a été proposé par la commission, c'est une réflexion qui mérite d'être prise en compte, nous regarderons ce que nous pouvons faire. Je ne vous dis pas que nous le ferons demain matin, c'est quelque chose qui se fera de façon progressive. Oui, nous l'avons fait devant l'école maternelle de la Béouzo, nous pouvons très bien concevoir que nous puissions continuer à les installer ...

M. Pilet : ... oui, nous sommes d'accord là-dessus ...

Mme la Maire : ... ce qui prouve que nous prenons en compte ce qui est dit en commission, nous entendons les choses ...

M. Pilet : ... tout-à-fait. Mais, ce que nous disons, c'est que c'était brouillon. Après l'avoir regardé, en l'occurrence ce n'est pas moi qui l'ai fait, mais nous nous apercevons que nous aurions pu avoir des réponses tout de suite pour certaines choses. Réaction, il faut à tout prix que ce soit fait avant le 1^{er} mars, je crois que cela a été dit en commission ; il faut demander la subvention, allons-y, faisons-le. C'est ce que je disais en préambule sur les premiers points de cet ordre du jour, essayons d'anticiper, de construire les choses, de prévoir et de ne pas être uniquement dans la réaction de la demande de subvention. Essayons d'avoir une vision, surtout que pour ces points-là, je pense que nous aurions pu être d'accord, les anticiper. Et après, nous utilisons les opportunités.

Donc, c'est un sujet, comme nous le disions, sur le caractère brouillon. Il a été dit durant la commission, et ce n'est pas pour polémiquer que je dis cela, de reporter peut-être ce point-là ; mais c'était avant le 1^{er} mars, parce que ce n'était pas prêt, parce que ceci, cela, et de dire même de faire un Conseil Municipal extraordinaire. Ce n'est pas moi, c'était les débats qu'il y a eu. Cela traduit bien ... et cela fait partie aussi à un moment donné, des fois, de la réalité de gérer une commune.

Mme la Maire : vous savez ce qu'est la réalité d'une gestion de la commune M. PILET ? ...

M. Pilet : ... oui, c'est ce que je dis ...

Mme la Maire : ... justement, je vais vous le dire. Lorsque nous recevons ...

M. Pilet : ... je vais finir ...

Mme la Maire : ... lorsque nous recevons des documents de l'État, ou du Département, nous informant que nous avons jusqu'à telle date pour déposer les dossiers, que nous les recevons un mois, un mois et demi avant, nous nous disons qu'il faut nous bouger parce qu'il serait quand même dommage de ne pas bénéficier de subventions sur les équipements dont nous savons qu'il faut les apporter, parce qu'ils participent, en l'occurrence à la sécurité. Donc, effectivement, nous réagissons vite de façon à pouvoir être dans les clous, parce que sinon nous installons les mêmes choses sans avoir les subventions de l'État. Même chose pour le

Département : fin 2020, il a décidé d'avancer le délai pour le dépôt du Contrat de Territoire au 31 janvier, alors qu'initialement il était fixé au 15 mars. Nous nous adaptons, M. PILET. Et, heureusement que nous sommes réactifs et capables de le faire rapidement. Sinon, cela veut dire que la commune se priverait de subventions conséquentes.

M. Pilet : le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, c'est tous les ans. Nous sommes à peu près sur les mêmes calendriers, nous savons à peu près quand cela tombera. Donc, nous pouvons anticiper. Nous connaissons les têtes de chapitres, des préannonces sont faites avant, nous pouvons donc anticiper. Sur ce point-là ; sur d'autres choses, je pense que pour le Département c'est autre chose. Mais au moins sur ce point-là, et c'est pour cela que nous le disons sur ce point-là et pas sur un autre, parce que sur celui-là, nous pouvons anticiper. Ils annoncent des pré-orientations à partir de septembre/octobre, et nous savons que les choses tombent en décembre. C'est chaque année pareil. Et chaque fois, nous nous retrouvons dans la course. Donc nous, nous disons que ce serait bien que nous essayions d'anticiper, de voir par rapport aux besoins de la commune si cela tombe dans le créneau, nous connaissons à peu près les créneaux, sachant que des choses sont dégagées sur plusieurs années. Et c'est ce que nous avons dit aussi lorsque nous avons travaillé le règlement intérieur, pour tout le monde, qu'il fallait anticiper le plus possible. Je ne fais que répéter des choses qui se sont dites en instance.

Le sujet de la sécurisation des écoles est hyper important. Nous allons faire une démarche, au niveau du vote, un peu particulière, nous allons partager nos voix. Moi, je vais m'abstenir pour dénoncer ce projet un peu brouillon, la recherche de subventions, tout ce que j'ai dit. Mais, nous allons prendre deux autres votes ...

Mme la Maire : ... parfait, nous allons vous laisser avec votre posture politique, M. PILET. Donc, je le mets aux voix ...

M. Mailhé : ... attendez ...

Mme la Maire : ... pardon. M. MAILHÉ.

M. Mailhé : ... j'ai envie de dire : aujourd'hui, nous allons faire cette demande, et préparons celle de l'année prochaine.

Mme Bobo : c'est par rapport à cette mise en sécurité des établissements. Le problème des attentats n'est pas d'aujourd'hui. Depuis 2015 que cela traîne, nous aurions pu quand même envisager, ou en discuter en amont.

Après, lorsque nous regardons le devis, il n'est pas marqué l'école du Trépadé ... ce n'est pas intéressant ce que je dis ? ... Il n'est pas marqué l'école du Trépadé. Et, malheureusement, chemin des Capelliers, l'école du Trépadé, je pense qu'il y a un groupe scolaire, ce sont les préfabriqués. Ils sont quand même vraiment en bord de route, je pense que nous les avons complètement oubliés dans le projet.

Mme la Maire : il y a un portail qui normalement est fermé ...

Mme Bobo : ... il était ouvert encore hier, j'y suis passée ; ce matin, il était encore ouvert, j'y suis passée, le portail qui va à la cantine ...

Mme la Maire : ... nous rappellerons à ce moment-là ...

Mme Bobo : ... mais c'est vrai qu'au niveau des préfabriqués, il n'y a pas de sécurité, c'est quand même un peu dommageable.

Mme la Maire : d'accord. Je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre du FIPD, afin d'aider la commune dans la mise en œuvre du dit projet.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	1 (M. Bonnet)
	Abstention :	1 (M. Pilet)

M. Bonnet : ... je peux vous expliquer ? ... Je ne peux pas expliquer pourquoi ? ...

Mme la Maire : ... donc, 1 vote "contre", 1 abstention et, Mme BOBO, vous le votez.

5 - ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - AVENANT N° 1 POUR LE LOT N° 1 "HABILLEMENT POLICE MUNICIPALE" (délibération n° 2021-016)

Mme la Maire : un accord-cadre à bons de commande avait été attribué, par délibération en date du 11 avril 2018 (n° 2018-069), pour la fourniture de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle. Le marché est décomposé en trois lots et attribué comme suit :

N° de LOT	DÉSIGNATION	MONTANTS € HT MAXI ANNUEL	Société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse
1	Habillement Police Municipale	5 000,00 €	SENTINEL
2	Vêtements de travail Services Techniques et Service Entretien	9 000,00 €	PROTECT'HOMS
3	Equipements de protection individuelle	2 000,00 €	PROTECT'HOMS
TOTAL		16 000,00 €	

Cependant, en date du 31 décembre 2020, la société SENTINEL est devenue MARCK & BALSAN suite à une fusion par absorption de la société du même nom.

Aussi, il est proposé de signer un avenant n° 1 avec la Société MARK & BALSAN pour le lot n° 1 "Habillement Police Municipale". Les termes financiers de l'accord-cadre restent inchangés.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 "Habillement de la Police Municipale" de l'accord-cadre pour la fourniture de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "communication-implication citoyenne et démocratie participative" : les deux dossiers suivants ont été étudiés par la commission implication citoyenne des 12 janvier et 2 février 2021 ; à partir du 25 septembre, ces points ont été vus aussi, mais nous en avons déjà parlé en décembre.

6 - STATUTS DES CONSEILS DE QUARTIER (délibération n° 2021-017)

Mme Voisin : il avait été approuvé, lors de la séance du 17 décembre 2020, la création de huit Conseils de Quartier, qui existaient déjà lors du précédent mandat, à savoir :

- Conseil de Quartier "Bidot"
- Conseil de Quartier "Cantelauze-Moundran"
- Conseil de Quartier "la Béouzo"
- Conseil de Quartier "la Gare"
- Conseil de Quartier "la Martinette"
- Conseil de Quartier "le Salinier"
- Conseil de Quartier "le Centre-Bourg"
- Conseil de Quartier "Sourrouille"

Il avait été proposé, lors dudit Conseil, de changer le nom de "Mairie" en "le Centre-Bourg".

Il est proposé aujourd'hui d'approuver les statuts régissant ces Conseils de Quartier. Ils précisent leur rôle, leur périmètre, les participants, le fonctionnement, les échanges avec les autres Conseils de Quartier, le déroulement des réunions ainsi que le lien avec la municipalité.

Le projet de statuts était annexé à la convocation du Conseil.

Compte-rendu, en particulier de la dernière commission implication citoyenne du 2 février 2020 :

Nous avons prévu une réunion de concertation avec les membres des Conseils actuels. Cette réunion n'a pas pu se faire bien-sûr, vu la situation sanitaire actuelle. J'avais donc envoyé un mail à toutes les personnes dont j'ai les contacts, soit 82 envois de mail ; peu de retour, 11 personnes m'ont répondu.

Sur ces 11 personnes, une a fait une proposition de modification. Certaines ont fait des remarques sans apporter de modifications, d'autres ont apporté leur soutien.

Un Monsieur du Conseil de la Martinette a proposé que soit spécifié les rôles de chacun, à savoir :

"Les Conseils de Quartier sont composés de "citoyens de bonne volonté", qui ne sont pas Élus et ne peuvent à ce titre être décisionnaires. Ils peuvent participer sur des sujets afin d'apporter conseil et/ou éclairage aux Élus municipaux. Ils ne sont pas responsables vis-à-vis de la population."

Le pendant est :

"Les Élus municipaux sont seuls décisionnaires. Ils s'engagent à respecter le travail, les avis et conseils des Conseils de Quartier, mais prennent leurs décisions de manière indépendante et en sont seuls responsables."

Donc, après débat lors de cette commission, notamment sur la proposition de demander aux Conseils de Quartier d'envoyer un ordre du jour 15 jours avant la réunion pour permettre au comité de suivi d'apporter les réponses, il a été décidé de laisser chaque Conseil choisir son mode de fonctionnement afin d'y laisser de la souplesse. Par contre, il a été demandé à chaque Conseil de communiquer son règlement intérieur au comité de suivi afin de bien suivre le fonctionnement de chacun.

Donc, la conclusion de cette commission est qu'il a été décidé de modifier les statuts comme suit :

- inclure la proposition de M. GRAS : nous avons changé la phrase "ils s'engagent à respecter le travail, les avis et conseils" en "ils s'engagent à respecter le travail et prendre en compte les avis et conseils des Conseils de Quartier."
- ajouter que la Municipalité s'engage à informer les Conseils de Quartier sur les projets qui les concernent ; ce n'était pas précisé.
- le comité de suivi s'engage à apporter aux Conseils de Quartier une réponse dans les 15 jours.

Les statuts modifiés ont été envoyés aux membres de la commission le 4 février.

Deux Élus ont proposé des modifications qui ont été incluses, c'est-à-dire de ne pas préciser de minimum de réunions par an pour ne pas encore bloquer certains Conseils, et d'ajouter que la Municipalité peut financer des moments de convivialité.

J'ai donc remodifié les statuts. A priori, l'ensemble des membres de la commission a approuvé le document.

M. Mailhé : je remercie de la lecture de ce qu'a envoyé M. GRAS parce que j'avais exactement sous les yeux le même raisonnement, c'est-à-dire que l'ancienne phrase "les Élus municipaux sont seuls décisionnaires", je la trouvais assez choquante et assez difficile pour essayer de faire impliquer la population dans le processus. Si nous leur disons "d'accord, nous faisons des Conseils de Quartier, mais c'est nous les décisionnaires", ... et la fin de la phrase aussi "leurs décisions de manière indépendante". Donc, c'est bien que cette phrase soit changée. Ce sera un peu mieux pour faire impliquer les gens dans les Conseils de Quartier.

Ensuite, à un moment donné ...

Mme Voisin : ... excusez-moi. La phrase "les Élus municipaux sont seuls décisionnaires" n'a pas été changée.

M. Mailhé : j'ai entendu cela.

Mme Voisin : non, ce qui a été changé, c'est "ils s'engagent à respecter le travail, les avis et conseils" parce que nous avons peur que cela prête à confusion. Donc, c'est "ils s'engagent à respecter le travail et prendre en compte les avis et conseils des Conseils de Quartier".

M. Mailhé : alors, j'ai mal entendu. Autant pour moi. Donc, j'aimerais encourager à essayer de changer cette phrase pour que les gens ne se sentent pas lésés quand ils intégreront les Conseils de Quartier. Je trouve qu'elle est assez directe, elle est trop directe. J'ai eu des retours tels que "si ça doit se passer comme ça c'est passé sur le dernier mandat, on ne veut pas". Donc, cette phrase incite à ne pas s'engager dans les Conseils de Quartier. Nous pouvons le réfléchir, nous pouvons acter avec un petit bémol sur cette phrase en disant qu'il faudra que nous la changions. Et nous diffuserons les statuts plus tard. Enfin, plus tard ... nous n'allons pas prendre deux ans.

Mme la Maire : nous pouvons la faire évoluer dans le sens ...

M. Mailhé : ... il faudra faire évoluer cette phrase qui est très gênante ...

Mme la Maire : ... "les décisions ne peuvent être prises qu'en accord avec les Élus du Conseil Municipal".

M. Mailhé : nous le réfléchissons, nous pouvons proposer une commission rapidement pour juste cette phrase-là. Cette phrase, je la trouve très gênante.

Mme la Maire : est-ce que la proposition que je viens de faire, c'est-à-dire "les décisions ne peuvent être prises qu'en concertation et accord avec les Élus du Conseil Municipal" vous convient ?

Mme Voisin : c'est par rapport au rôle de chacun en fait. Après, c'est la proposition d'un citoyen, qui est engagé, et qui m'a dit qu'il continuera à être engagé. Nous pouvons la changer. Je trouve dommage, alors que nous avons fait plusieurs commissions, nous avons discuté, j'ai fait passer les statuts dès que nous avons eu la commission, j'ai donné les modifications, j'ai intégré les modifications que l'on m'a données, peut-être n'avez-vous pas eu le temps de vous concerter entre vous, que le jour du Conseil Municipal, alors que nous avons fait le travail de réflexion ...

M. Mailhé : ... il va falloir comprendre que nous sommes cinq pour avoir un travail de réflexion. C'est moi qui le propose à l'instant T parce que je viens de le relire, je viens de voir que cela ne doit pas inciter ...

Mme Voisin : ... je trouve dommage, parce que nous avons fait l'effort de travailler ensemble ...

M. Mailhé : ... nous essayons de travailler, je n'ai pas eu le temps, je n'ai pas pu, je n'ai pas eu le retour. Je vous fais la proposition maintenant, elle est faite. On ne va pas nous reprocher de passer nos soirées à essayer d'étudier ce que vous faites. Je veux bien être gentil, mais que l'on ne me reproche pas le manque de réflexion à l'instant T quand vous faites des choses. Je me lève à 6 h du matin, je me couche à 23 h le soir, je l'ai déjà dit, et je travaille à côté.

Mme Voisin : j'entends bien.

M. Mailhé : à un moment donné, j'ai cette réflexion-là maintenant, je viens de le lire, j'y ai pensé cet après-midi, je me le suis écrit pour ne pas l'oublier. Donc, voilà, je le propose là maintenant. A vous d'en prendre compte, ou pas. Si vous ne voulez pas ... Mais je le fais.

La deuxième proposition, c'est d'intégrer, au mieux, parce que je sais que nous n'y arrivons pas parce que c'est sur du volontariat, la notion de parité.

Mme la Maire : la parité dans quel sens ?

M. Mailhé : homme / femme. Parce que là, j'ai peur aussi que nous nous retrouvions ... Quand un volontaire se présente, si c'est un homme, il faut qu'il arrive à décider ... Je sais, nous ne pourrons pas résoudre ce problème, mais il faut trouver un moyen d'inciter à aller vers cela. Mais voilà, je fais cette proposition maintenant. Désolé, je ne l'ai pas faite lundi après-midi.

Mme Voisin : pour la première, je propose tout simplement d'enlever cette partie. De toute façon, la phrase "ils s'engagent à respecter le travail et à prendre en compte les avis et conseils des Conseils de Quartier, mais prennent leurs décisions de manière indépendante et en sont seuls responsables" suffit. Si nous enlevons la phrase un peu abrupte "les Élus municipaux sont seuls décisionnaires", même si c'est la vérité, est-ce que cela vous convient ?

Arrivée de Mme LACOSTE Christine à 19 h 52

Nombre de membres	Présents : 21	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

M. Mailhé, hors micro : oui.

Mme Bobo : si nous l'enlevons et que nous le faisons quand même, ce n'est pas ...

Mme Voisin : ... cette phrase, ce n'est pas moi qui l'ai écrite. Elle est redondante avec la suite, il n'est donc pas nécessaire de la garder. En effet, à la suite, il est bien marqué : "les Élus prennent leurs décisions de manière indépendante et en sont seuls responsables". C'est bien pour cela qu'ils ont été élus.

Au niveau de la parité, il me semble que nous avons essayé de trouver un fonctionnement qui ne soit pas sclérosé, que chacun puisse y trouver sa part.

Nous avons mis au départ quatre réunions par an. Mme MARNAC avait suggéré de ne peut-être pas donner un nombre de réunions car cela risquait de gêner, il peut y avoir des choses qui fonctionnent avec moins de réunions ; nous l'avons enlevé. C'est juste, je ne dis pas que ce n'est pas une bonne idée.

Pour également assouplir le fonctionnement, nous avons aussi dit qu'il serait bien que l'ordre du jour arrive quinze jours avant. M. BONNET trouvait que ce n'était pas une bonne idée par rapport à son expérience de Conseil de Quartier. Mme MARNAC et Mme BEAUFORT avaient une autre expérience de Conseil de Quartier, donc nous ne l'avons pas mis.

Je pense que si nous leur demandons d'être un homme/une femme, ce sera compliqué.

M. Mailhé : ce n'est pas du tout ce que je veux dire. Il va falloir que nous incitions à ce qu'il y ait un peu de parité. Je ne sais pas comment, c'est une proposition, nous le verrons dans le temps dans les commissions implication. Mais il va falloir y penser aussi.

Après, pour moi, cette phrase était trop directive.

Mme la Maire : elle est corrigée.

M. Mailhé : elle est corrigée. Je pense que cela refroidira moins les gens. Personnellement, si l'on me dit "tu vas participer à une commission mais ils sont seuls décisionnaires", je me dis à quoi bon.

M. Séverac : je partage le souci, je considère aussi que tout Conseiller Municipal a la possibilité de faire des propositions, même si cela a été débattu en commission, je considère que cela améliorera le projet de texte. En plus, c'est un sujet sur lequel nous souhaitons tous que nos concitoyens s'investissent et saisissent cette opportunité.

Sur la remarque à propos de la parité, nous pouvons peut-être ajouter une phrase telle que "les Conseils de Quartier sont incités à favoriser la participation de toutes les citoyennes et citoyens pour tendre à la parité dans la représentation du Conseil." Cette phrase n'en fait pas une obligation pour ne pas rendre les choses impossibles, mais pour alerter sur l'idée que cela devient normal que nous allions vers la parité.

Mme Voisin : ceci étant, dans les Conseils tels qu'ils étaient constitués, c'était à peu près déjà le cas.

M. Bonnet : dans le cadre de mon intervention, je voudrais souligner quand même tout le travail qui avait été fait en commission, puisqu'effectivement la Majorité a été à l'écoute quand même des nouveaux groupes Minoritaires et des modifications qui ont été apportées.

Je voulais dire également que Mme VOISIN avait effectivement fait l'effort de nous donner des documents en amont, ce qui nous a permis, pour notre propre groupe, de travailler en commun. Lorsque j'arrive en commission, j'arrive pour apporter une parole commune. Je vous en remercie Mme VOISIN, parce que

j'avais insisté lourdement il y a quelques commissions. Vous m'avez entendu, je vous en remercie encore énormément.

Par contre, ce soir vous nous avez envoyé le compte-rendu de cette dite commission, et j'ai commencé à le corriger. Je ne suis pas pour un ordre du jour quinze jours avant la réunion. Je n'ai jamais dit cela. Ce que j'ai dit, c'était de ne pas mettre de questions, comme Mme BEAUFORT l'avait demandé. Mon but n'était pas de dire on fait des questions en amont pour les Élus en s'interpelant par échange de mails ou par téléphone quinze jours avant la réunion. Le but était, pour un Conseil de Quartier, d'avoir un ordre du jour bien évidemment, puisque toute réunion, comme l'a dit Mme BEAUFORT, doit avoir un ordre du jour, de là, même, émanaient d'autres problématiques le jour J, mais cela permet d'avoir un débat le jour et que des questions sortent de ce débat. Voilà, c'était là uniquement mon propos. Donc, je suis en train de corriger, je vous enverrai le compte-rendu, je l'ai commencé toute à l'heure avant de venir en Conseil, je le finaliserai. Mais, je ne suis pas contre l'ordre du jour. Il ne faut pas dire cela.

Mme Voisin : non. Je me suis mal exprimée. Effectivement, c'était par rapport au fait que le débat amène les questions, et que si les questions sont avant ... Ce que je voulais simplement dire, en illustrant, en le faisant mal sans doute, c'est que les Conseils de Quartier, y compris ceux qui ont fonctionné, n'ont pas tous fonctionné de la même manière. Il était donc important de laisser de la marge, c'est ce qui était prévu tout au départ d'ailleurs.

M. Bonnet : je voulais finir. Par rapport à la proposition de notre citoyen, il faut mettre aussi pour défendre les Conseils de Quartier. Parce que le Conseil de Quartier n'est effectivement pas décisionnaire. Donc, si des choses sont décidées, c'est décidé uniquement par les Élus. Que les gens qui participent à un Conseil de Quartier ne soient pas mis au pilori par d'autres personnes de la Municipalité qui disent "c'est vous le Conseil de Quartier qui avez décidé". Non, ce n'est pas le Conseil de Quartier qui décide effectivement. C'est pour cela peut-être qu'il a appuyé à ce niveau-là, pour dire que ce sont bien les Élus qui sont décisionnaires. Je voudrais rappeler, comme je l'ai dit, et par rapport aux quinze jours, déjà, c'est une avancée effectivement que j'avais proposée, d'être vigilants sur les réponses, donner des réponses. Comme je l'ai rappelé, j'ai participé pendant six ans sur un précédent mandat à un Conseil de Quartier, c'est ce qu'il manque. Dans beaucoup de quartiers, ils disent "moi, je n'y retournerai pas", même aujourd'hui. Nous avons eu des retours sur les propositions, ils disent "non, on n'a pas de réponse". Donc, il va falloir insister lourdement sur le fait qu'effectivement, maintenant, il y a une volonté claire, nette et précise du Comité de Suivi pour donner ces réponses dans un délai correct. Merci.

Mme Voisin : c'est inscrit justement dans les statuts.

Mme la Maire : je peux vous dire que sur le dernier mandat, deux Conseils de Quartier ont particulièrement bien marché, le Conseil de la Gare et celui d'Aybolounguo. Nous avons pris une habitude, avec les Présidents des deux Conseils de Quartier, celle de m'envoyer avant leurs réunions l'ordre du jour fixé, de façon à ce que nous puissions leur donner des réponses aux sujets qui allaient être traités. Cela a particulièrement bien fonctionné, et je pense qu'ils ont été tout à fait satisfaits des réponses qui leur avaient été données par la Municipalité au fil de leurs réunions. Donc, c'est possible.

Mme Voisin : c'est le débat que nous avons eu. Effectivement, il faut aussi prendre en compte que du débat aussi viennent d'autres questions. C'était la question de la poule et de l'œuf.

M. Bonnet : les réponses n'ont pas toujours été apportées. Ce n'est pas un problème de dysfonctionnement du Conseil de Quartier. Ne dites pas cela. Au Conseil de Quartier "Mairie", qui a changé de nom, nous avons posé des questions et nous n'avons pas toujours eu nos réponses. Vous êtes venue, je vais le rappeler, pour présenter un projet, vous aviez dit que nous devrions en débattre, nous n'avons jamais débattu. Vous avez fait le projet, sans venir voir, sans consulter. Il n'y a pas que celui-là, vous en avez fait d'autres. J'espère qu'une nouvelle méthodologie sera impulsée par ces nouveaux statuts qui sont effectivement l'émanation d'un travail collectif de l'ensemble des mouvances de ce Conseil. Je souhaite bonne chance à ces Conseils.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les statuts des huit Conseils de Quartiers ci-dessus définis.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - CRÉATION DU CONSEIL DE LA VILLE (délibération n° 2021-018)

Mme Voisin : il est proposé de créer un Conseil de la Ville, instance de démocratie participative dont l'objectif serait d'apporter un éclairage à la municipalité sur des sujets de prospective pour la ville. Ce Conseil a vocation à remplacer le Conseil des Sages mis en place au cours du précédent mandat.

Ce Conseil de la Ville aurait pour objectifs :

- développer la démocratie participative en associant les Fonsorbais aux réflexions prospectives concernant la Ville
- être un espace de réflexion, de recherche, d'élaboration de proposition
- permettre à la Municipalité d'avancer sur les projets avec l'appui de citoyens impliqués

et serait composé de 16 à 20 membres, répartis de la manière suivante :

- 8 membres issus des 8 Conseils de Quartier
- 8 Fonsorbais volontaires et/ou tirés au sort sur les listes électorales
- jusqu'à 4 citoyens experts le cas échéant

Ce Conseil de la Ville serait amené, sur saisine du Conseil Municipal ou en auto-saisine, à travailler sur des thèmes de réflexion généraux. La saisine devra être préalablement validée en Conseil Municipal. Elle devra être détaillée avec un échéancier, la date finale étant le rapport au Conseil Municipal.

Des rencontres régulières auront lieu entre le Conseil de la Ville et Mme Geneviève VOISIN, Adjointe à l'implication citoyenne, pour faire des points d'étape et, éventuellement, recentrer le travail, apporter un éclairage sur ce qui est possible ou pas sur le plan légal, technique, financier, ... en lien avec les services.

Ce travail aboutira à un rapport qui sera présenté en Conseil Municipal.

J'avais aussi envoyé ce document aux membres du Conseil avec qui j'ai échangé par mail. Les retours étaient plutôt positifs. Je n'ai pas eu beaucoup de réponses, mais certaines personnes ont juste donné leur sentiment en disant que cette proposition paraissait pertinente.

Compte-rendu de la commission implication citoyenne du 2 février 2021 :

Nous avons encore rediscuté sur la composition parce qu'il semblait que 20 personnes faisaient beaucoup. C'est un nombre maximum. Mais comme nous voulions qu'il y ait 1 membre par Conseil de Quartier de manière à ce qu'il y ait justement cette vision des quartiers et de la ville, et qu'inversement les Conseils de Quartier soient au courant du travail qui se fait dans ce Conseil de la Ville, il était difficile de mettre moins de 8 Fonsorbais autres ; que les gens n'aient pas l'impression que les Conseillers des Conseils de Quartier étaient dans ce Conseil de la Ville.

Le document que je viens de vous lire correspond à ce que tout le monde a validé.

Concernant le tirage au sort, il est peut-être intéressant parce qu'il peut permettre à des personnes qui n'auraient pas eu l'idée de venir de finalement se dire que cela pourrait être intéressant. Mais la priorité est aux volontaires. Si besoin, nous pouvons tirer au sort, sans évidemment d'obligation, cela permet de raccrocher des personnes qui n'y auraient pas pensé d'elles-mêmes.

Mme la Maire : s'il n'y a pas d'intervention, puisqu'apparemment tout le monde était d'accord, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'un Conseil de la Ville.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - PRÊT DE SALLES POUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES DE 2021 (délibération n° 2021-019)

Mme la Maire : l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. Les locaux communaux peuvent également être mis à la disposition des organisations syndicales, dans les conditions prévues à l'article L 1311-18."

Aussi, nous vous proposons que des locaux communaux soient mis à la disposition des réunions publiques qui pourraient avoir lieu à l'occasion des élections Régionales et Départementales de 2021, selon les modalités suivantes :

- Occupation des salles à titre gracieux
- Les demandeurs devront s'acquitter des dépôts de garantie fixés par délibération du 6 septembre 2018 (n° 2018-153) pour les salles municipales

- les demandeurs seront responsables de la mise en œuvre des obligations de sécurité nécessaires en fonction des possibilités d'accueil de la salle mise à disposition et du nombre de participants potentiels
- Une demande écrite devra être effectuée par les candidats officiels

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modalités de prêt des salles municipales pour la campagne électorale des élections Régionales et Départementales de 2021, selon les modalités ci-dessus définies.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Séverac, Premier Adjoint délégué au secteur "ressources humaines et dialogue social" : les dossiers suivants (n° 9, 10 et 11) relatifs aux Ressources Humaines ont été étudiés par la commission du personnel du 1^{er} février et le Comité Technique du 10 février 2021.

9 - CRÉATION DE POSTES - PROMOTION INTERNE (délibération n° 2021-020)

M. Séverac : trois agents de la collectivité ont été admis à la promotion interne. Il s'agit bien de propositions faites au Centre de Gestion, validées par ce dernier, et non des avancements de grades.

Aussi, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1^{er} mars 2021 :

- 1 poste d'agent de maîtrise à 35/35^{ème}
- 1 poste d'agent de maîtrise à 32.5/35^{ème}
- 1 poste d'agent de maîtrise à 32/35^{ème}

Deux d'entre eux font partie des services techniques, et le troisième du service entretien.

Les postes actuels occupés par les agents seront fermés en fin d'année, lors de la mise à jour du tableau des effectifs.

Compte-rendu de la commission personnel communal :

Une question a été posée sur la promotion interne relative à la Police Municipale, qui n'a pas eu lieu cette année. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse du Centre de Gestion sur les promotions internes liées à la Police Municipale.

Il faut que vous sachiez aussi que, compte-tenu de la Covid et du contexte sanitaire, le Centre de Gestion a fonctionné différemment. Il a regroupé en une année l'ensemble des promotions qu'il devait faire, et non pas par tranches de six mois. Ce qui fait que ce sont des dossiers qui ont été proposés il y a déjà plusieurs mois, il n'est donc pas en avance.

Avez-vous des commentaires, des questions ?

Mme Bobo : c'est juste une question par rapport à ce que vous venez de dire, à savoir qu'au Centre de Gestion c'est une fois tous les ans apparemment.

M. Séverac : cette année. D'habitude, c'est deux fois par an. Là, il a regroupé les deux sessions en une.

Mme Bobo : d'accord. Parce que j'allais demander si l'avancement de grade serait rétroactif suite à la décision tardive prise par le Centre de Gestion.

M. Séverac : en l'occurrence, ce sera au 1^{er} mars pour les postes d'Agent de Maîtrise.

Mme Bobo : non, ma question n'est pas là. Les dossiers de la Police Municipale n'ont pas été traités cette année. Est-ce que cela peut être rétroactif pour ne pas que les agents soient pénalisés ?

La Directrice des Ressources Humaines : bonsoir. En fait, il n'y aura pas de traitement au titre de l'année 2020. Effectivement, chaque année, à cette époque-là de l'année, les communes doivent procéder au recensement de postes potentiellement vacants. Mais, le Centre de Gestion a jugé qu'il n'y avait pas suffisamment de postes pour organiser une promotion interne sur ces grades. C'est donc une année blanche pour ces grades-là. Ils seront présentés de nouveau sur cette première session de l'année 2021, c'est-à-dire qu'ils seront traités pour la promotion de juin.

Mme Bobo : je pensais que c'était parce qu'il y avait beaucoup de demandes et qu'il n'avait pas eu le temps, et que ce soit rétroactif dans ce cas-là. C'est le contraire. Merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les postes décrits ci-dessus.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - CRÉATION DE POSTES POUR LA NOMINATION DE DEUX STAGIAIRES (délibération n° 2021-021)

M. Séverac : deux agents sont arrivés au terme de leur contrat.

Aussi, vu les missions et l'organisation des services concernés, ainsi que la qualité de travail de ces agents, il est proposé de les nommer stagiaires, et donc de créer les postes suivants à compter du 1^{er} mai 2021 :

- Dans le cadre d'une stagiairisation aux services techniques :
 - 1 poste d'adjoint technique à 35/35^{ème}
- Dans le cadre d'une stagiairisation au service jeunesse :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 35/35^{ème}

Il n'y a pas eu de commentaire particulier de la commission.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les postes décrits ci-dessus.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - CRÉATION DE POSTES (délibération n° 2021-022)

M. Séverac : il est proposé de créer les deux postes suivants, à compter du 1^{er} mai 2021 :

En vue du départ d'un agent du service des Ressources Humaines par mutation, il est proposé le recrutement d'un gestionnaire des Ressources Humaines, et donc d'ouvrir les postes suivants afin de permettre une sélection plus large :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{nde} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste de rédacteur à 35/35^{ème}
- 1 poste de rédacteur principal 2^{nde} classe à 35/35^{ème}

Nous ouvrons ces postes-là de manière à avoir un panel de candidatures le plus large possible. Mais il est clairement positionné que nous voulons plutôt recruter sur un poste de catégorie B. Cette ouverture plus large nous permet de nous assurer d'avoir une candidature possible pour pourvoir le poste dans les meilleurs délais. Evidemment, une fois que le poste sera pourvu, les trois autres postes ouverts seront refermés.

Pour le deuxième poste que nous proposons de créer, il s'agit de renforcer le service culturel pour la Médiathèque. Aussi, il vous est proposé d'ouvrir les grades suivants afin de permettre une sélection la plus large aussi :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{nde} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à 35/35^{ème}

A l'issue des recrutements, les postes non pourvus seront refermés.

Là aussi, il s'agit d'avoir un panel large dans les candidatures. Mais, le poste que nous souhaitons recruter est plutôt de catégorie B également.

Compte-rendu de la commission personnel communal :

Mme BOBO a demandé si l'augmentation du temps de travail des agents en place à la Médiathèque n'aurait pas été suffisant pour absorber la totalité des tâches. Je lui avais indiqué qu'outre le nombre d'heures de travail effectif bien plus élevé avec la création du poste, il est surtout recherché un agent qualifié et des compétences nouvelles pour apporter une aide spécifique à la responsable adjointe de la médiathèque, de développer les fonctions de celle-ci, dans le but aussi de toucher un nouveau public et d'assumer de nouvelles tâches.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

Mme Bobo : par rapport à cet agent qui sera recruté, est-ce que c'est dû à une augmentation de la fréquentation ou est-ce que le surcroît de travail était déjà connu auparavant au niveau de la médiathèque ?

Mme la Maire : les deux.

M. Séverac : il y a une augmentation de la fréquentation ...

Mme Bobo : ... par rapport à la gratuité ...

M. Séverac : ... il est évident que c'est par rapport à la gratuité, tant mieux. Mais, même sans cette augmentation, il y a la question d'apporter des compétences nouvelles pour aussi développer ne serait-ce

que la médiathèque dans les réseaux sociaux, développer de nouveaux services pour lesquels nous avons besoin de plus d'heures de travail et de plus de compétences. Cela a dû être vu en commission culture.

Mme la Maire : et de nouvelles animations.

M. Barba, Conseiller délégué à la culture : c'est pour pouvoir avoir une personne au point sur le numérique et les nouvelles technologies.

Mme Bobo : c'est en complément de la personne présente qui n'a peut-être pas ces compétences. Merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les postes décrits ci-dessus.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - ENTRETIEN D'UNE PARTIE DES ESPACES VERTS - PARTENARIAT

M. Canillo, Adjoint délégué aux services techniques : il est prévu de travailler en partenariat avec l'Association des Jeunes Handicapés (AJH) Manufacture des Pins afin de renforcer l'entretien des espaces verts de la Ville. Les prestations envisagées concernent la tonte sans ramassage avec des finitions à la débroussailluse, le ramassage des détritrus sur les parties enherbées, le désherbage mécanique des bordures et des trottoirs, à raison de six passages par an dans les zones suivantes :

- Lotissement les Jardins de Moundran
- résidence des Lavois
- lotissement la Chêneraie
- lotissement le Cantalou
- lotissement les Jonquilles
- les impasses du Tourmalet, d'Aspin, du Soleil et de l'Aubisque
- lotissement le Triangle des Chênes

La même prestation est prévue sur le site de Bidot à raison de dix passages par an.

Le montant total des prestations est de 44 384,24 € TTC pour l'ensemble des sites.

Compte-rendu des commissions Services Techniques et personnel communal :

Les questions concernaient les conséquences sur les embauches saisonnières et l'équipement de l'AJH. M.CANILLO avait précisé que les décisions étaient prises dans un budget contraint et que, sauf exception climatique, le recours à des contractuels sera anecdotique. L'AJH est dotée d'un matériel moderne et performant.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : ce n'est pas une question, c'est une réflexion. Nous nous félicitons de ce choix d'employer un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) et des travailleurs handicapés pour travailler sur la commune. C'est quelque chose qui se faisait avant 2014, je le sais, et qui avait été interrompu. C'est quand même autre chose, cela participe à l'intégration et à mettre en avant des valeurs humaines pour ces personnes, et cela contribue à ce qu'elles puissent travailler. Donc, je pense que c'est une très, très bonne chose en complément des services de la ville.

M. Canillo présente les zones concernées par vidéoprojection : les sites à tondre apparaissent en vert. Sur le lotissement la Chêneraie nous y passons un petit peu de temps, c'est compliqué, il est quand même assez loin des services techniques, même très loin, nous passons plus de temps à aller sur site qu'à tondre ; c'est la raison pour laquelle aussi nous avons sous-traité, nous y passions trop de temps. Pour le site de Bidot, c'est pareil, c'est très loin. Nous faisons un gros effort sur cette zone parce qu'elle est énormément fréquentée l'été, nous passons donc à dix tontes pour la saison. Pareil pour le lotissement le Triangle des Chênes, c'est loin.

Vous avez le tableau récapitulatif des surfaces et des mètres.

Avez-vous des questions ?

Mme Bobo : oui. J'ai une petite question : à partir de quand vont-ils démarrer ?

M. Canillo : normalement, c'est la météo qui nous guidera un petit peu. Maintenant, nous sommes en train de finaliser, parce que nous leur avons promis que nous leur donnerions un site propre ...

Mme Bobo : ... voilà, c'était ma question qui allait venir après parce que j'ai dit que si nous leur laissons des sites quand même ... parce que quand je vois Bidot, les pauvres, si nous le leur laissons dans l'état qu'il est actuellement, c'est triste. Parce que nous ne pouvons même plus y aller marcher à pieds, deux arbres sont tombés. Il faut quand même, je pense, les respecter et leur donner c'était ma question. Merci.

M. Canillo : oui, c'est vu avec eux.

M. Bonnet : M. CANILLO, sur la Chêneraie, je n'avais pas fait attention, il y a la parcelle située à l'angle, à côté de la maison, il n'y a pas que de la tonte à prévoir ...

Mme la Maire : ... elle ne nous appartient pas M. BONNET, elle appartient au Conseil Départemental. Nous le sollicitons pour qu'il entretienne ce qui lui appartient. Nous nous posons la question de savoir s'il ne faudrait pas qu'il nous la rétrocède de façon à ce que nous puissions y intervenir. Parce qu'en l'état, nos agents ne peuvent pas y aller.

M. Bonnet : en plus, c'est le départ du nouveau cheminement qui va vers Bidot. Si ce n'est pas praticable, c'est un peu compliqué.

Mme la Maire : nous n'avons pas besoin de le voter, ce n'était qu'une information.

13 - MOTION POUR L'ASSOCIATION DOMINIQUE (délibération n° 2021-023)

Mme la Maire : lors de la séance du 27 janvier 2021, il avait été approuvé d'octroyer une subvention de projet à l'Association Dominique d'un montant de 1 500,00 € pour son projet Auto'Momes, structure spécialisée dans la prise en charge d'enfants autistes. Lors de cette séance, il avait été convenu de prendre une motion pour soutenir cette association et d'alerter les décideurs de l'appel à projet.

Cette motion, que vous avez rédigée, M PILET, à notre demande, sera envoyée à l'ARS (Agence Régionale de Santé), mais pourra également être envoyée au Conseil Départemental, à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui dépend du Conseil Départemental, ainsi qu'au Ministre de la Santé.

Vous en avez donc pris connaissance, je vais vous la relire car il me semble important qu'elle soit portée à la connaissance de tous les Fonsorbais :

"Fonsorbes est le siège de l'association Dominique, dont l'activité est de recevoir des enfants ayant des handicaps mentaux sévères, des pathologies mentales et des syndromes de l'autisme. Elle se finance par des appels à dons et initiatives caritatives. Les parents sont aussi sollicités pécuniairement pour la prise en charge des enfants. La commune met à disposition des locaux ...

peut-être qu'il faudrait modifier cela, excusez-moi, je l'avais lu mais je n'avais pas fait attention, les locaux sont la propriété de l'association Dominique, il y a un bail emphytéotique de cent ans pour le terrain. Donc, nous le modifierons.

M. Pilet s'exprime hors micro.

... avec la crise de la Covid 19, depuis mars 2020, l'association n'a pas pu réaliser ses actions lui permettant de lever des fonds. Elle se retrouve en péril. Au-delà de cet épisode conjoncturel, la pérennité budgétaire n'est pas existante. L'absence de financement institutionnel lui est préjudiciable.

Pourtant, l'action de cette structure est des plus nécessaires. Elle vient offrir une réponse à des parents sans solution pour leur enfant. Des établissements et services font aussi appel à eux pour des enfants trop complexes ou les mettant en difficultés.

Les prises en charges proposées permettent un apaisement des enfants et des progressions parfois surprenantes. La taille modeste de cette association permet une adaptation à chaque enfant. Elles permettent de palier les délais d'attente pour l'admission dans des établissements spécialisés.

L'association participe et complète les solutions financées et impulsées pour ces enfants par les services publics : État et Département. Une satisfaction générale se dégage de leurs actions.

Lors du Conseil Municipal du mercredi 27 janvier 2021, l'ensemble des Élus a exprimé son soutien à cette association et a voté une subvention exceptionnelle.

En tant qu'Élus de la commune de Fonsorbais, nous attirons votre attention sur la nécessité de porter une réponse adaptée à cette situation.

Dans cet objectif, nous sollicitons une rencontre. Elle pourrait se concrétiser par un temps de travail entre l'ARS, le Département et la commune.

Dans l'attente d'une suite favorable".

Nous corrigeons juste la phrase concernant la propriété des locaux. Si vous êtes d'accord, nous l'enverrons dans ces termes-là.

Merci M. PILET de l'avoir rédigée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une rencontre, qui pourrait se concrétiser par un temps de travail entre l'ARS, le Département et la commune.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - LE MURETAIN AGGLO

M. Séverac : nous avons eu un Conseil Communautaire mardi soir, vous avez vu que la Dépêche en a rendu-compte ce matin. A mon avis, elle n'en a pas bien rendu-compte, nous allons en parler, peut-être que cela nécessite qu'il y ait une réaction des Élus de Fonsorbes pour préciser un certain nombre de choses par rapport à ce débat.

En fait, il n'y a eu quasiment que deux questions essentielles, il y en avait d'autres de détail, qui ont provoqué un débat de 18 h 30 jusqu'à plus de 22 heures.

L'une portait sur la compétence "eau" et le départ du SIECT, et l'autre sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Sur le SIECT, il y a eu de nombreuses interventions. La délibération qui a été proposée au Conseil Communautaire visait à demander le retrait des quatorze communes du Muretain Agglo membres du SIECT en ce qui concerne la compétence "eau" seulement, et non plus pour la totalité puisqu'il y a deux aspects, la compétence "eau potable" et la compétence "assainissement non collectif" pour laquelle dix communes sur les quatorze sont adhérentes au SIECT. Ceci en vertu de l'un des articles des statuts du SIECT qui prévoit qu'une commune, ou un organe délibérant qui se substitue aux communes, peut demander la reprise d'une compétence.

Il a été présenté par le Président une étude réalisée par le Muretain Agglo et le SAGE sur les conséquences de ce retrait des communes et les propositions que ferait le Muretain Agglo aussi dans le cadre d'une discussion avec le Président du SIECT, une négociation qui devrait, pourrait avoir lieu d'ici juin. Je dis "devrait" si les choses se passent normalement, ou ne "pourrait" seulement s'il y a refus de discussion, auquel cas les choses seraient tranchées par le Préfet directement.

Parmi les propositions faites dans cette étude-là, il y a celle évidemment, avec le départ des quatorze communes, que soit transférée au Muretain Agglo, qui reprendrait la compétence dans un premier temps, l'usine du Lherm qui fournit l'essentiel de l'eau des quatorze communes, pas la totalité parce qu'un certain nombre de communes des Coteaux est fourni par l'autre usine du Fousseret et que nous reprendrions aussi la part des investissements et des emprunts qui ont été faits. La proposition va au-delà de la simple répartition mathématique de 50 % à la limite de la reprise des emprunts, elle reprendrait 70 % des emprunts du SIECT, ce qui serait plus avantageux pour le SIECT.

Le débat s'est centré sur ...

Mme la Maire : ... je vais reprendre la proposition de laisser au SIECT ce qui est aujourd'hui sa trésorerie. C'est-à-dire que les quatorze communes ne partent pas avec la proportion de trésorerie qui normalement pourrait leur revenir.

M. Séverac : il y a un calcul aussi sur la répartition des personnels, qui serait évaluée à une vingtaine de personnels, mais ce sont ceux qui travaillent sur le site du Lherm et sur nos communes, de manière à ce qu'il n'y ait pas de changement pour les structures et les personnels tel que cela fonctionne aujourd'hui.

Le débat a porté sur plusieurs aspects. D'abord, des communes ne veulent pas sortir du SIECT, que ce soit Bonrepos, Saint-Lys qui s'exprimait, Saiguède qui était contre la méthode plus que sur le fond, et Saint-Hilaire aussi qui s'est exprimée dans le débat. Nous, nous sommes intervenus pour que soit clairement rappelée la délibération du 11 novembre dernier du Conseil Communautaire, qui avait été adoptée à l'unanimité, pour que soit laissé le libre choix à chaque commune de réadhérer au SIECT si elles le veulent ou d'adhérer ailleurs une fois que nous soyons sortis. Parce que la délibération, telle qu'elle a été rédigée au départ, stipulait que les quatorze communes se retiraient et allaient ailleurs, engagement qui était quand même différent de celui pris jusque-là. Cela a un peu fâché le Président du SAGE. Dans le débat, le Président de l'agglo a entendu cette demande-là et l'a intégrée à la délibération.

Le deuxième sujet était un débat important sur les Orientations Budgétaires. Débat important qui a eu lieu parce que, d'abord, beaucoup de Conseillers communautaires se sont exprimés, ce qui n'est pas si fréquent dans cette instance-là. Le débat part de la situation financière mauvaise de l'agglomération, puisque le Président et le chargé des finances avaient présenté le rapport qui évalue à 3,5 millions d'euros les pertes sur 2021 dues à la situation de la crise sanitaire et de ses conséquences ; et quasiment 2 millions d'euros déjà pour 2022, c'est-à-dire que nous sommes dans une situation conjoncturelle qui va durer quelques temps de par les effets induits sur les recettes de l'agglo. Pour 2021 et 2020, l'effet de 2021 est sur des dépenses supplémentaires qui n'étaient pas prévues, et surtout sur des recettes espérées qui n'ont pas eu lieu, notamment sur tout le secteur famille et petite enfance, en plus des piscines et d'autres aspects. Sur 2022, l'effet sera aussi en termes de recettes d'impôts économiques. Les entreprises ayant moins bien fonctionné, ayant fait moins de chiffres d'affaires, leur contribution via l'imposition, de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) notamment, baissera. Nous aurons donc l'impact sur 2022 et 2023.

Au-delà de cette situation conjoncturelle, liée peut-être à la crise, s'ajoute tout ce qui est réforme de la fiscalité, notamment de la fiscalité économique qui diminue le pouvoir de taux de l'agglo, les ressources, la disparition de la Taxe d'Habitation, et la compensation par une dotation sur la TVA qui n'est pas non plus assurée d'être à la hauteur. Et là, se pose la question sur le long terme du financement de l'agglo et de ses compétences. Si jusqu'à présent les ressources économiques permettaient de financer les différentes compétences qu'exerce l'agglo, et notamment tous les services aux familles qui sont rendus et qui ne sont pas des compétences obligatoires, d'autres communautés d'agglo ne les ont pas, aujourd'hui se pose le problème de savoir comment pérenniser, comment trouver un système de financement de l'agglo sur le long terme. Au problème de la crise conjoncturelle s'ajoute donc le problème structurel de savoir comment nous finançons l'agglo à long terme.

Sur le débat, il faut que vous sachiez que par rapport au budget de 2021, et aux 3,5 millions d'euros qui sont à rechercher, il est prévu de jouer sur les quatre leviers d'actions possibles dégagés, à savoir :

- des économies sur les services rendus, notamment sur l'enfance, les ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'École), les CLSH (Centres de Loisirs Sans Hébergement), la restauration, etc, soit à peu près 600/700 000 € de prévus
- l'augmentation des tarifs, soit une participation des familles à ces services-là ; ce n'est pas encore calé, mais ce serait de l'ordre de 300 000 € d'augmentation tarifaire
- la fiscalité : augmenter l'impôt via la Taxe Foncière qui est aujourd'hui de l'ordre de 4,16 %. Nous nous interrogeons sur la question de la Taxe des Ordures Ménagères, qui pour mémoire a été baissée il y a un an ou deux, parce qu'il y a des surcoûts dans le domaine environnemental et des coûts supplémentaires
- la contribution des communes : faire appel aux vingt-six communes pour financer l'agglo, à hauteur de 1,5 million d'euros, avec un mode de calcul de cette contribution qui, à nous, nous paraît scandaleux, mais qui convient très bien à M. MANDEMENT, qui repose sur les ressources qui n'ont pas été faites. C'est-à-dire des calculs avec un tableau établi en commission des finances, mais qui n'a pas été livré avant le Débat d'Orientations Budgétaires, qui va sans doute intervenir après, au moment du budget, mais qui en mon sens à lui seul justifierait que nous nous opposions à ce budget. Dans ce tableau-là, sont considérées les pertes, commune par commune, dues aux services qui n'ont pas pu fonctionner. Évidemment, comme certains tarifs sont en fonction du quotient familial, les communes qui ont une population avec des coefficients familiaux les plus bas perdent moins de ce point de vue-là, du moins elles pouvaient moins amener à l'agglo, donc on leur demandait moins. Mais celles qui ont des coefficients familiaux plus hauts participent beaucoup plus. Il y a d'autres aberrations aussi dans ce tableau que nous avons vues sur les crèches, il y a d'ailleurs quelque chose à gratter où en gros Fonsorbes devrait contribuer deux fois plus que Muret. Tout contribue à faire que Fonsorbes est quand même la commune qui devrait être la plus taxée par ce tableau-là, de 214 000 € pour 2021.

Dans le débat qui a eu lieu, qui a quand même été important, il y a d'abord à noter que le chargé des finances de Portet, M. MONTARIOL, a émis un doute, sérieux et argumenté, sur l'ampleur du besoin de financement pour 2021. Vu que manque dans la réflexion le Compte Administratif de 2020, même sans extrapolation, nous passons directement de la colonne de 2019 à celle de 2021, il a noté dans une proposition de budget de 2021 une hausse d'un certain nombre de lignes surprenantes, de 11 % au chapitre des charges générales, de + de 2 millions d'euros sur le chapitre du personnel, certaines choses sur lesquelles il a posé des questions. Il a argumenté en disant qu'il y avait quand même des doutes sur le fait qu'il y ait besoin de 3,5 millions d'euros pour combler le budget de 2021. Or, ce n'est quand même pas un détail que de savoir exactement le besoin de financement pour pouvoir ajuster les propositions à faire.

Deuxième aspect que nous avons mis en avant, nous, c'est celui de dire que la manière dont nous réglerions la question conjoncturelle de 2021 sera importante par rapport à la réforme structurelle de financement qui doit être faite sur le long terme et que, de ce point de vue-là, il importait que nous saisissions "la chance" d'être dans le moment que nous vivons pour refonder le financement de l'agglo et remettre à plat la situation, refaire la photo de ce que chacun apporte à l'agglo, ce que coûte chacune des compétences commune par commune et ce qu'elles "rapportent" à l'agglo. Non pas pour se jeter "je suis plus solidaire que toi", mais pour que chacun ait les mêmes éléments d'appréciation, et en toute transparence. Parce que je pense que s'il n'y a pas de transparence, il ne peut pas y avoir d'équité, il ne peut pas y avoir solidarité réelle ; s'il n'y a pas cette photo-là, c'est un jeu de dupe qui favorise certains par rapport à d'autres. Il est très fondamental que cette photo, cet état des lieux soient faits de manière transparente et sereine. C'est pour cela que dans ce cadre-là il a été demandé par Mme SIMÉON, et également par Mme CAMBEFORT, Maire de Saiguède, et par Mme MATHEU, Maire de Lamasquère, c'est une question qui avait été posée dans l'un des groupes thématiques de travail, que soit constitué un groupe de travail justement pour, non seulement

discuter des tarifs comme la Dépêche le dit, mais globalement pour l'ensemble de l'élaboration des budgets et de comment nous faisons front aujourd'hui à la situation financière telle qu'elle est.

Je vous propose que nous disions un peu tout cela à la Dépêche, en insistant sur le fait que s'il y a besoin de refinancer l'agglo, cela doit se faire dans la transparence et l'équité, et que pour cela rien ne doit rester caché.

Mme la Maire : sachant que les documents que nous avons demandés depuis longtemps, je les ai demandés bien avant qu'il ne soit question ...

M. Séverac : ... le grand livre ...

Mme la Maire : ... le grand livre, pas tant que cela, du grand livre nous en avons parlé également, mais tout principalement la fameuse photo afin que nous sachions exactement où nous en sommes. Cela fait des années que je la demande, et que nous n'en disposons malheureusement toujours pas. Nous espérons l'avoir pour cette discussion sur les Orientations Budgétaires dans le cadre de la réflexion qui est la nôtre à tous de refondation de l'agglo. Nous avons bien insisté également sur le besoin de la création de ce groupe de travail. J'ai même émis le fait que la décision puisse se prendre, là, à l'assemblée, puisque l'ensemble de tous les Conseillers communautaires était réuni, que ce groupe pouvait être constitué très rapidement, de personnes compétentes en matière de finances locales ; je n'ai même pas eu de réponse sur ce sujet-là, sur la photo non plus. Il est vrai que nous sommes sortis de là quelque peu dépités. Le vote du budget aura lieu dans quelques semaines, nous verrons ce qu'il en est. Nous allons attendre d'avoir les documents, mais je doute que quoi que ce soit ne bouge d'ici là.

M. MAILHÉ, vous étiez présent, donnez-nous vos impressions.

M. Mailhé : je veux bien confirmer que le débat était bien dru, bien épais. Chacun amène son idée, chacun amène sa vision. Il y a quand même quelques petites différences entre tous les intervenants. Je pense qu'il y a une pluralité qui fait qu'il n'y a pas une majorité qui se dégage sur des décisions à prendre, sur le financement futur de l'agglo.

Sur les quatre leviers, soit, ils y sont. J'avais noté les économies. Il va falloir vraiment voir comment ils vont faire 700 000 € d'économies, ça c'est clair.

Mme la Maire : cela a été chiffré, **M. MAILHÉ**, ...

M. Mailhé : ... je ne l'ai pas, je n'ai pas participé ...

Mme la Maire : ... par rapport à l'enfance. En tant que Vice-Présidente, je peux vous en parler. Nous avons déjà évoqué les économies, ce sont les TAE (Temps d'Accueil Éducatif) qui sont supprimées, c'est le non remplacement des animateurs absents tant que nous n'avons pas atteint les seuils maximums des taux d'encadrement, à savoir 14 pour les maternelles et 18 pour les élémentaires. Aujourd'hui, nous sommes à 1 pour 10 pour les maternelles et à 1 pour 14 pour les élémentaires. Jusque-là, nous remplacions systématiquement ; aujourd'hui, nous ne remplacerons que lorsque nous arriverons à 14 pour les maternelles et 18 pour les élémentaires.

M. Mailhé : d'accord. Merci, parce que nous n'avions pas ces informations-là.

Concernant les tarifs, oui, le consensus a été fait qu'il fallait travailler sur les tarifs. D'ailleurs, la Dépêche en parle aussi. Mais, oui, il faudra y travailler. Ensuite, ...

Mme la Maire : ... si vous permettez. Sur les tarifs, il faut peut-être préciser que les propositions d'augmentation ne sont pas identiques selon les tranches du quotient familial. C'est-à-dire que les augmentations sont très faibles en pourcentage pour les tranches basses (tranches 1 et 2), puis elles augmentent en fonction des tranches, l'augmentation en euros est très significative pour les tranches concernant les familles les plus aisées (tranches 8 et 9). C'est la proposition qui a été faite lors d'une conférence des Maires par **M. Jean-Marc BERGIA**, Maire de Saubens, qui avait été suivie.

M. Mailhé : je pense qu'il faut réellement aller vers cela.

Mme la Maire : oui. C'est juste pour donner une explication sur les propositions d'augmentation telles qu'elles ont été faites.

M. Mailhé : ensuite, ils parlaient de la Taxe Foncière, bien-sûr, puisqu'ils estimaient que, la Taxe d'Habitation disparaissant, nous pouvions nous permettre de revoir un peu la Taxe Foncière. Je ne suis pas tout à fait d'accord, surtout pour notre territoire, c'est **M. MONTARIOL** qui disait cela. Parce que si nous prenons les chiffres au niveau national, on nous dit que 20 % des foyers continueront à payer la Taxe d'Habitation ; mais les 20 % au niveau national font combien au niveau territorial ? J'aimerais bien savoir combien de foyers continueront de payer la Taxe d'Habitation au niveau du Muretain Agglo. J'ai bien peur que ce soit beaucoup plus important parce que, nous l'avons bien précisé, nous sommes quand même un territoire où les habitants ne sont pas riches ; nous en avons parlé, nous ne connaissons pas trop le niveau de richesse à l'heure actuelle. Mais, je pense que nous sommes à plus de 20 % qui payent encore la Taxe d'Habitation. Je pense donc qu'il va falloir regarder où nous plaçons le curseur sur l'augmentation de cette Taxe Foncière. Tout le monde sort amoindri de cette crise. Les gens qui continuent à payer cette Taxe d'Habitation aujourd'hui risquent de ne plus la payer demain parce qu'il y a une perte d'emploi, il y a une

récession. Le cas Airbus, que va-t-il devenir dans l'avenir si nous augmentons le foncier ? Nous allons payer deux fois.

Quant à la participation des communes, cela va faire énormément débat.

La proposition d'un groupe de travail, oui, pourquoi pas ? Il va falloir, je pense, insister parce qu'il faut arriver à se faire entendre. Je pense sincèrement que nous allons y arriver.

Mme la Maire : il n'a manifesté aucun intérêt pour la proposition. Vous êtes d'accord avec moi ?

M. Mailhé : oui. Mais je pense que ...

M. Séverac : je suis moins optimiste que toi là-dessus.

M. Mailhé : je le suis.

M. Séverac : sur la contribution des communes, parce que le débat avait commencé en conférence des Maires élargie, j'ai proposé que le mode de calcul de cette contribution-là ne soit pas appliqué sur la base des ressources des communes, parce que selon les structures de la petite enfance, des communes n'en ont pas, ou ont des enfants dans les communes voisines, ou autre. Si nous avons un manque à gagner globalement, que nous le répartissions en fonction, soit du nombre d'habitants qui peut être corrigé par le coefficient correcteur de solidarité qui existe pour les fonds de concours par exemple, soit par foyer fiscal, en disant que nous avons quelque chose à assumer tous ensemble, nous le divisons par les 122 000 habitants ou par foyer fiscal. Pourquoi pas ? Nous pouvons faire cela. A cette proposition-là, la réaction du Maire de Muret, ce n'est pas le Président de l'agglo qui m'a répondu, a été "il n'en est pas question une seconde, Muret n'acceptera jamais de payer de cette manière-là". Et pour cause, puisqu'ils y perdraient. Si nous regardons le rapport de la Cour des Comptes, ils n'y perdraient pas.

Mme la Maire : ce qu'il faut savoir, c'est qu'un enfant, qu'il soit en crèche à Muret ou à Fonsorbes, que ses parents soient pauvres ou riches, il coûte la même somme au Muretain Agglo. Un enfant qui fréquente les ALAE de Fonsorbes, il coûte la même chose au Muretain Agglo, même si ses parents gagnent 5 000 € par mois, que l'enfant dont la famille est au RSA qui habite Muret. C'est donc cela qui devrait être pris en compte, et non pas les revenus des familles. Ce n'est pas logique. Mais cela fait partie de tous ces dysfonctionnements que nous constatons malheureusement depuis des années au Muretain Agglo.

M. Mailhé : ensuite, je voulais finir, il y a deux problèmes, il n'y en a pas un. Il y a le "one shot", c'est faire le budget de 2021. Et après, il y a à assainir les finances de l'agglo. Pour 2021, j'ai trouvé qu'une proposition n'était pas inintéressante, je ne sais pas ce que vous en pensez ; ce sont les fonds de concours. Quelqu'un a proposé de supprimer tous les fonds de concours sur 2021.

Mme la Maire : lorsque nous avons voté les 180 000 € de fonds de concours pour la plage des Bonnets, que le Maire de Muret a demandés au Président du Muretain Agglo, il était tout à fait dommageable que ce fonds de concours-là ait été déposé dans le contexte actuel, en connaissance de cause de la situation financière du Muretain Agglo. C'est proprement scandaleux de notre point de vue que ce fonds de concours ait été sollicité par la Mairie de Muret.

M. Mailhé : ensuite, voilà ce que je voulais dire : 2021, je ne sais plus qui l'avait proposé, ...

M. Séverac : ... c'était le Maire de Saint-Hilaire. Personnellement, je n'y serais pas contre.

M. Mailhé : le Maire de Saint-Hilaire. Il faudrait voir la somme des fonds de concours distribués sur l'année, à voir combien ...

M. Séverac : ... il me semble qu'on nous l'avait donnée ...

Mme la Maire : ... et surtout regarder à qui vont les fonds de concours.

M. Mailhé : je ne parle pas de qui a quoi ...

Mme la Maire : ... oui, mais parce que ...

M. Mailhé : ... nous, nous parlons de sauver le budget, de faire un budget 2021 et assainir les finances 2022, 2023 ...

Mme la Maire : ...si nous évoquons cette notion de solidarité qui nous tient à cœur, il y a des communes pour lesquelles ce petit soutien financier du Muretain Agglo pour des équipements de locaux pour les ALAE, etc, est appréciable et apprécié.

M. Mailhé : je parle de 2021 juste.

Mme la Maire : oui, j'entends. Mais d'autres n'en ont pas besoin ; le problème est là.

M. Mailhé : je pense qu'il y aura, tôt ou tard, la question des compétences. Sur le financement de l'agglo, à long terme, il va falloir se poser la question des compétences. Quelles compétences devons-nous garder sur l'agglo ou retransférer aux communes ? Nous sommes une agglo de services, le service coûte cher. C'est pour cela que nous sommes dans cette situation-là, comparée à d'autres agglos.

M. Séverac : par contre, le "one shot", il ne faut pas se faire d'illusions dessus. Il y aura un second "shot" en 2022 ...

M. Mailhé : ... l'urgence est là, 2021 ...

M. Séverac : ... 3,5 millions d'euros en 2021 et 2 millions d'euros en 2022 ...

M. Mailhé : ... c'est ce que je disais, il faut travailler sur les deux tableaux. Il y a l'urgence 2021, et après c'est assainir les finances de l'agglo 2022 et futures, si le Muretain Agglo existe encore ...

M. Séverac : ... je pense que cela marche ensemble. Si tu ne veux pas projeter au-delà, ce n'est pas innocent.

M. Briantais, Adjoint délégué à l'urbanisme : est-ce que nous savons dire si l'effort au niveau de l'investissement est le même au niveau des économies sur les frais de fonctionnement ? Est-ce que nous savons dire si c'est équitable, si c'est réparti sur les deux ?

Mme la Maire : en terme d'investissement ? ... La réponse est clairement non. Lorsque nous regardons les investissements évoqués en 2021, il est principalement question de pistes cyclables ; ce ne sont pas de pistes cyclables ici. Nous sommes dans cette communauté d'agglomération depuis 2014, quels investissements ont été portés par le Muretain Agglo sur notre secteur ? Je ne parle pas que de Fonsorbes, nous pouvons associer Saint-Lys, zéro. Le Maire de Saint-Lys insiste depuis maintenant plusieurs années sur la nécessaire réfection de sa piscine puisqu'il y a une fuite très importante. Il est très en colère, ce n'est pas pris en considération du tout. Donc, l'Ouest est oublié.

M. Briantais : au niveau du fonctionnement, je vois quelque chose d'un petit peu pointé. J'ai l'impression que l'agglo, si nous continuons à faire des économies tel que c'est en train de se passer, n'apportera pas le service aux communes qui n'ont pas les moyens, pas comme les communes de Muret, ou de Portet, en terme de personnel. En fait, nous serons directement impactés sur nos projets.

Mme la Maire : sachant que même une commune comme Portet, paradoxalement dont nous nous disons qu'elle est extrêmement riche, a réduit son personnel. Il n'y a pas une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) par classe à Portet sur Garonne.

M. Pilet : M. BONNET disait en boutade qu'il pensait que c'était moi qui avais préparé l'intervention de M. SÉVERAC. Donc, je dis non parce que je n'étais pas au Conseil Communautaire, mais cela cadre les choses. Je pense qu'il y a beaucoup de points de convergence sur l'analyse que nous avons faite depuis assez longtemps sur ce qu'il se passait au Muretain Agglo.

Ce que je trouve étonnant dans ce débat, c'est que nous ne parlons pas, puisque c'est quand même annoncé, des aides de l'État qui doivent compenser pour partie. D'un côté, c'est annoncé au niveau du Gouvernement, nous le voyons écrit un peu partout, et cela ne se matérialise pas. Est-ce que quand même là il n'y a pas à interroger l'État sur ces annonces qu'il fait ? Fin d'année 2020, je ne sais pas combien de milliards ont été annoncés pour compenser les pertes des collectivités. C'est quand même un préalable à savoir si les collectivités peuvent s'appuyer sur ces annonces, si ces annonces sont vraies. Si elles ne sont pas vraies, il faut les dénoncer parce que le grand public entend cela, nous voyons dans les médias que l'État va compenser les pertes, donc il faut vraiment régler cela. Et si c'est vrai, c'est une bonne nouvelle et cela évite peut-être de s'inquiéter ou de s'alarmer pour rien. Cela me semble être la priorité numéro une.

J'ai l'impression que c'est comme si nous avions une fuite d'eau : nous ne savons pas en fait s'il y a la fuite, nous ne savons pas où est la fuite, mais nous voulons la réparer, nous proposons des solutions pour la réparer. Je pense que c'est incontournable, M. SÉVERAC l'a dit, que les comptes soient présentés, aucune solution ne peut être proposée, ce n'est pas possible que des communes et que des Conseillers communautaires s'engagent sur des augmentations de tarifs, quelles qu'elles soient, si nous n'avons pas la réalité du budget et de ce qu'il se passe. M. SÉVERAC a aussi fait état de ce rapport de la Cour des Comptes, qui avait été soi-disant pris comme très positif lorsqu'il est sorti. Je pense que nous nous étions appuyés dessus, nous, pour dire que des choses étaient inquiétantes et qu'il laissait poindre, qu'il montrait, qu'il disait de manière policée, sûrement de manière beaucoup plus polie que, nous, nous avons pu le dire ou l'écrire, que des "dysfonctionnements" semblaient exister, en tout cas du manque de solidarité de cette intercommunalité.

Je reviens sur le débat de la question des services. De toute façon, il faut les apporter à la population ; que ce soit à la commune ou à l'agglo, il faut le faire. C'est donc de savoir comment nous nous organisons, qui les fait et comment nous les finançons. Mais il faut que ce soit clair. Je pense que ce n'est pas le bon débat de dire que c'est une agglo de services. Ce sont des compétences qui ont été décidées comme cela, il faut l'assumer, et voir comment nous les finançons, mais dans une logique de territoire. Tant que nous ne nous positionnerons pas dans cette idée de territoire, en mon sens, cela ne pourra jamais fonctionner, puisque chacun voudra tirer la couverture à soi. C'est vraiment cela. De toute façon, si ce n'est pas l'agglo qui paiera les services, ce sera les communes. Ce sont des vases communicants. Je pense que le débat est vraiment ailleurs. J'espère que ce moment difficile permettra de résoudre, et que nous aurons un vrai projet de territoire équitable pour tout le monde.

Je voudrais revenir sur le Conseil Communautaire du 15 décembre. A l'occasion du plan de relance, le Président a dit clairement, c'est dans le compte-rendu, que des gens trichaient. Je pense qu'il est impossible d'avancer si de telles accusations sont portées. Je ne vois pas comment avancer, parler budgétaire, quand un

Président annonce que certains trichent. Il faut qu'il aille au bout, que ce soit exprimé, que ce soit réglé. En mon sens, ce n'est pas possible que l'on porte de telles accusations, cela veut dire que tout est tronqué. C'est un point de détail, je ferai sûrement un mail parce que ce n'est pas le moment d'y répondre, mais j'ai vu qu'il y avait une participation versée par chaque commune de 3 € par rapport à la compétence "eaux pluviales". Je voulais savoir si c'était par le Muretain Agglo ou par chaque commune.

Mme la Maire : c'est par chaque commune. Nous versons 1,50 € en fonctionnement et 1,50 € en investissement. Dans la mesure où c'est dorénavant le Muretain Agglo qui en a la compétence, cet argent est versé à RÉSEAU 31.

M. Pilet : c'est une opération blanche ? Neutre.

Mme la Maire : oui, cela ne fait que transiter par le Muretain Agglo. C'est argent est utilisé pour nous par RÉSEAU 31, pour l'entretien du réseau des eaux pluviales et les investissements nécessaires.

M. Pilet : d'accord. Sur la façon dont c'était marqué, c'était assez ambigu. Merci de la précision.

M. Séverac : une précision aussi sur le rapport de la Cour des Comptes. Je ne faisais pas référence à celui-là, mais à celui qui vient d'être publié, concernant les comptes de la ville de Muret. Il est sur le site de la Cour des Comptes, allez le lire. Même si vous ne lisez que la synthèse, des choses sont intéressantes de ce point de vue-là, qui indique que Muret a une situation financière florissante, peut-être parce qu'elle perçoit beaucoup d'argent de toutes parts, y compris de l'EPCI.

M. Pilet : je ne veux pas reparler de sujets qui fâchent, mais il s'en est vanté dans ses publications municipales. Il l'écrivait noir sur blanc.

Juste une question : pourquoi un budget annexe de 8 millions d'euros a-t-il été créé ? Pareil, sur l'eau. Entre Muret, Saint-Lys.

Mme la Maire : cela est en rapport avec la compétence "assainissement". Je ne sais pas, je n'ai pas la réponse.

M. Pilet : cela concerne tout le Muretain Agglo ?

Mme la Maire : non. Nous, nous ne sommes pas concernés par cela.

M. Pilet : il n'y aurait que deux communes ?

...

Mme la Maire : parce que Saint-Lys est en partie autonome sur l'assainissement. C'est en rapport avec cela, mais je n'ai pas le détail.

M. Pilet : juste une dernière question. Je suppose cela doit agiter tout le monde. Pouvez-vous nous dire comment vous ressentez le rapport qui est en train de se créer au sein de la collectivité ? Avec le vote du budget, avec tout ce qu'il se passe, est-ce que ... nous voyons qu'il y a de plus en plus d'interventions, qu'il y a des remarques, nous voyons que cela agite, donc, comment cela se traduit-il en termes de dynamique ou de projection pour la suite ?

Mme la Maire : c'est difficile de se prononcer là-dessus. Nous voyons effectivement ce qu'il se passe actuellement, avec la difficulté de compréhension des documents. Est également intervenue longuement la Mairie de Frouzins sur ce sujet-là, l'absence de documents. Il a fallu que nous demandions plusieurs fois le Compte Administratif provisoire avant de l'obtenir. Nous sommes montés au créneau là-dessus, Portet et nous, pour obtenir ce document, alors qu'il n'a rien de secret. De toutes ces difficultés-là, les communes en sont conscientes. Après, il y a toutes celles qui ne s'expriment pas. Personne n'a dit "oui, c'est bien, on y va, on continue comme ça". A suivre.

M. Mailhé : le sentiment que j'en ai eu de ce Conseil Communautaire, c'est que, oui il y a débat, mais j'ai l'impression que tout le monde a envie de faire un consensus pour sauver l'agglo. Il faut faire ressortir ceci quand même : malgré tous les débats, ce n'est pas une Majorité, ce n'est pas une Opposition, c'est ce que je disais la dernière fois, c'est que chacun veut participer pour essayer de faire évoluer le financement de l'agglo. Cela est déjà une bonne chose parce que nous pourrions tomber dans la situation où il y a d'un côté Muret et de l'autre une Opposition, et là cela cristalliserait tout le système. Là, il y a un point à faire débloquent, c'est arriver à faire participer toutes les communes sur le futur plan ...

Mme la Maire : ... nous n'attendons que cela. Nous sommes sur le même bateau. Nous n'avons pas envie de nous saborder, nous avons envie que cela fonctionne ...

M. Mailhé : ... le sentiment que j'ai, c'est qu'il y a beaucoup de débats, mais l'envie est quand même réelle de travailler tous ensemble pour sauver l'agglo ... Si, cela se sent quand même.

Mme la Maire : mais bien-sûr.

M. Mailhé : il n'y a pas de discussion comme nous avons eue en début de Conseil. Il n'y a pas une Majorité, il n'y a pas une Opposition.

Mme la Maire : nous voulons avoir les éléments pour travailler dans la clarté la plus totale. Ces éléments, aujourd'hui, nous ne les avons pas.

M. Pilet : dernière chose. Nous parlions de la qualité des débats. J'ai participé à des Conseils Communautaires, j'ai été surpris de voir à certains moments les formes de chantage qu'il pouvait y avoir : "attention, on te donne ça, on te finance ça", cela sclérosait. Est-ce toujours cela ? Ou cela est-il fini ?

M. Séverac : mardi, cela n'a pas été à ce niveau-là. Cela peut exister, il ne faut pas être naïf non plus. Dans l'expression du débat, cela n'a pas du tout été sur ce terrain-là. C'était plus dans le sérieux, dans le débat argumenté, même avec un effort du Président pour ne pas se mettre en colère tout de suite après que Fonsorbes ait parlé ...

M. Mailhé : ... nous savons que c'est le caractère qui veut cela, il y a eu des démonstrations, des démonstrations techniques, que ce soit du Vice-Président aux finances ou de l'Adjoint aux finances de Portet. Je ne dirais pas que c'était malotru.

M. Séverac : je vous propose de clore. Nous réunirons la commission intercommunalité avant la fin mars et le Conseil Communautaire qui devra aborder le budget. Nous ferons le point régulièrement des informations que nous avons.

15 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Fourniture de produits alimentaires et boissons 2021-2024

La décision était jointe à la convocation.

16 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous sommes sollicités par plusieurs Fonsorbais sur le problème des écoulements des eaux, tant pluviales, comme pour le Rivouet, le débordement recouvrant la piste et laissant des saletés, tant que celui des eaux usées, avec des débordements à plusieurs endroits (source d'inquiétudes avec le virus qui circule) (maisons individuelles et bâtiments collectifs).
En tant que responsable de cette compétence, quelle solution allez-vous apporter en lien avec les délégataires ?

Mme la Maire : bien-entendu, cela concerne les deux week-ends où la pluviosité a été particulièrement importante, donc fin décembre et courant janvier. Nous avons donc interpellé RÉSEAU 31 immédiatement sur le sujet.

Des réseaux étaient bouchés, sur lesquels ils sont intervenus, notamment à Hournes où ils ont découvert des couches et autres déchets qui obstruaient littéralement le réseau.

Mais, au-delà de cela, les réponses qui nous ont été apportées, sachant que nous avons eu une réunion cet après-midi ...

Un(e) Élu(e) s'exprime hors micro.

Mme la Maire : c'était l'assainissement. Des couches...

Nous avons échangé avec les services de RÉSEAU 31, nous les avons revus cet après-midi pour faire le point sur les différents dossiers qui sont en cours d'étude. Les réponses qui nous ont été apportées sont les suivantes :

"Afin de limiter la saturation du réseau d'eaux usées sur votre commune, RÉSEAU 31 a prévu plusieurs opérations dans le cadre de son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Je ne sais pas si vous vous souvenez, cela fait partie du Schéma Directeur que nous avons vu en fin du mandat précédent, à savoir :

- Le renforcement de réseau au bas du chemin Bénech. La phase projet a été validée fin 2020. Les travaux sont programmés sur 2021 et 2022, mais sont conditionnés aux autorisations de passage impasse des Gardénias (impasse privée) et chez un particulier. Ce projet est également conditionné au volet eaux pluviales. Il devrait améliorer la situation rue des Jonquilles et soulager le réseau du centre-ville, puisqu'aujourd'hui, toutes ces eaux pluviales sont drainées vers le centre-ville. L'objectif est de les envoyer côté chemin Bénech et leur faire traverser la départementale pour arriver par le gros réseau qui aujourd'hui traite les eaux du lycée et des Portes du Gers.

La lettre de validation du projet a été signée le 18 janvier 2021.

- Pour ce qui concerne les bassins de rétention de l'avenue de la Gare et les Carrelasses, qui permettront d'absorber l'eau pluviale de ce secteur-là, les travaux devraient débuter à priori début 2022.
- Le PPI contient une enveloppe annuelle pour la réfection de réseau. L'avenue de la Gare devrait en bénéficier de 2021 à 2023. Ce point devrait avoir un impact positif rue des Hirondelles.

Concernant la station de relevage des Capelliers (bas du lotissement des 13 Vents), ils changeront les pompes pour augmenter le débit évacué. Une des deux pompes a déjà été renouvelée, la seconde devrait l'être en ce début d'année.

Les priorités 1 du schéma directeur, tel qu'il a été validé en fin de mandat précédent sur les eaux pluviales, sont bien avancées.

Pour les deux administrés qui ont particulièrement souffert, notamment rue Léon Blum et rue des Hirondelles, les expertises sont prévues à la fin du mois, je crois que ce sera le 28.

Nos services, les services de RÉSEAU 31 et les particuliers concernés se retrouveront pour voir les travaux à mettre en œuvre, sachant qu'il a été constaté rue des Hirondelles, sur deux regards d'eaux pluviales, que l'un était plein et l'autre était vide. Ce qui prouve qu'il y a fort probablement un bouchon entre les deux, ils auront donc vite fait de voir ce qu'il en est. Manifestement, ils n'ont pas pu le déboucher, il faut qu'ils aillent voir de façon plus précise.

Pareil pour la rue Léon Blum. Par contre, c'est un problème un peu plus compliqué dans le sens où le réseau du particulier en question est situé au-dessous du réseau des eaux usées, si j'ai bien compris, malgré le fait qu'il y ait des clapets anti-retour qui fonctionnent. Cela aussi doit être expertisé à la fin du mois.

Concernant le cheminement du Riouvouet : la seule portion qui ait été inondée, j'y suis passée le dimanche, j'ai fait toute la longueur, est celle située juste derrière l'école élémentaire de la Béouzo, où effectivement le niveau du chemin est bas. Il s'agit d'une zone humide. Le niveau du Rivouet a fait que cette zone-là a été inondée. Il s'agit heureusement d'un revêtement en enrobé, qui n'a pas bougé, qui a tenu. Ce n'est pas la première fois que cette zone-là est inondée, puisque cette portion a été la première que nous ayons réalisée le long du Rivouet. Il est certain que le fait que le Rivouet monte et déborde, ce qui est le cas de toutes les rivières, malheureusement, comme des gens ont le bon goût d'y jeter des déchets, ces derniers se retrouvent en bordure du Rivouet.

Par contre, l'autre portion, qui se trouve entre la Béouzo et à proximité de la route de Fontenilles, n'était pas sous l'eau, le Rivouet était nettement en contrebas. Il n'y a donc pas de souci par rapport à cela.

Je ne sais pas si j'ai répondu à vos questions.

M. Pilet, hors micro : cette partie-là aussi ...

Mme la Maire : non. J'y suis passée, M. PILET. Le dimanche après-midi, le deuxième week-end où il a tant plu, fin janvier, je l'ai constaté, aucun doute, sur la portion derrière l'école élémentaire. Mais par contre, sur le reste, je peux vous assurer que j'ai marché les pieds au sec. Je l'ai vu, j'y suis passée, je n'ai donc aucun doute là-dessus.

M. Bonnet : en décembre, derrière les logements de la rue du Gers, c'était sous l'eau. Nous avons des vidéos ...

Mm la Maire : ... ce que j'avais vu, c'était que l'eau était loin de là. Peut-être y avait-il un petit embâcle lorsque vous y êtes passé. A ce niveau-là, j'avais demandé aux services d'aller l'enlever. Mais, ce jour-là où il a tant plu, me semble-t-il sur ces deux week-ends, l'eau n'y était pas. Elle en était bien loin.

De toute façon, l'important est que le revêtement a fait que cela n'a pas bougé.

Mme Bobo : c'est par rapport à l'assainissement : habitant en bas de Fonsorbes, je vous avais justement contactée, je vois qu'il n'y a pas de travaux de prévus pour chez nous, le bas, alors que cela déverse à chaque fois qu'il y a un problème. Derrière le tennis, c'est inondé.

Mme la Maire : nous en avons discuté cet après-midi. L'explication est liée au fait que la terre est littéralement gorgée d'eau. Du fait de cette pression-là, il suffit qu'il y ait de toutes petites fissures sur le réseau d'assainissement, ou des joints défectueux, pour que l'eau pluviale s'infilte, ce qui fait que le réseau eaux usées est saturé.

Mme Bobo : pas cette fois-ci, la fois d'avant, nous avons eu le même souci. RÉSEAU 31 était venu, c'était les réseaux qui étaient bouchés, ils ont trouvé des tuyaux en plastique dans le réseau carrément, au niveau de chez moi. Il n'y a pas de doute, j'étais avec eux. Et là, cela a recommencé de nouveau à être bouché. Je pense donc que c'est plus que les fissures.

Mme la Maire : c'est l'explication qu'ils ont donnée.

Mme Bobo : pour moi, il y a des choses qui bouchent le réseau.

Mme la Maire : nous leur demanderons de contrôler.

Mme Bobo : parce que le problème qui se passe, c'est que cela déborde dans le fossé qui longe le chemin piétonnier, mais le problème c'est que cela remonte dans nos ...

Mme la Maire : ... oui, je sais ...

Mme Bobo : ... oui, mais après cela bouche tout notre circuit. Nous sommes obligés de faire intervenir d'autres services pour venir déboucher chez nous. Donc, chaque fois, nous engageons des frais supplémentaires pour arriver à déboucher nos réseaux. M. LORRAIN habite au même endroit, nous sommes chaque fois confrontés à faire appel à une pompe parce que du coup tout est bouché chez nous.

Mme la Maire : je vous crois. Mais c'est quand même incroyable qu'en trois semaines il y ait encore quoique ce soit qui obstrue le réseau alors qu'il a été débouché.

M. Briantais : sur la longueur du réseau, je pense que lorsqu'ils débouchent c'est ponctuellement. Malheureusement il y a eu deux intempéries coup sur coup. Mais cela doit permettre à des endroits qui n'avaient pas été dégagés par les intempéries de continuer à descendre et d'aller sur ces zones-là. Je pense qu'il y avait peut-être une inspection à faire sur ce réseau.

Mme la Maire : nous les rappellerons demain pour leur signaler cet état de fait.

M. Pilet : par rapport à Hournes, où ils semblaient avoir les mêmes problèmes, je n'ai pas compris si quelque chose allait être fait.

Mme la Maire : à Hournes, ce qu'il sera notamment fait aussi pour le réseau eaux pluviales, c'est que du côté Jonquilles il partira à Bénech, ce qui allègera le réseau d'Hournes.

M. Pilet : merci.

2. Peut-on être informé des projets de créations de commerces ou d'entreprises qui ont reçu un avis défavorable de la Mairie, ainsi que les motifs ?

Mme la Maire : nous n'avons pas compris votre question. Vous pensez à qui ? A quoi ?

M. Pilet : des entreprises ou des commerces demandent à s'installer. C'est de savoir les avis qui sont donnés par la Mairie, s'il y avait eu des refus. Par exemple, nous avons ouï dire qu'un restaurant projetait de s'ouvrir à Moundran, ce qui n'a pas été autorisé par la Mairie.

Mme la Maire : d'abord, nous n'avons aucunement le droit d'interdire quelque installation que ce soit. Et d'autre part, vous êtes mal informés, M. PILET, ...

M. Pilet : ... c'est pour cela que j'ai dit "ouï dire" et que je pose la question là.

Mme la Maire : vous êtes mal informés puisqu'il ne s'agit pas d'un restaurant, il s'agit d'une salle de réception pour des événements familiaux, privés ou autres. Nous avons donc alerté le porteur du projet sur le fait que cela allait générer des nuisances sonores, il y a des habitants à côté. De plus, il y a un problème majeur de parking. Nous l'avons donc alerté sur le fait que nous serions, si tant est qu'il s'installe, extrêmement vigilants quant aux nuisances qu'il pourrait générer.

Avant de nous retrouver avec des riverains qui viendront se plaindre du fait qu'il y a du bruit à des heures indues de la nuit tous les week-ends, nous avons préféré faire cette démarche-là auprès du porteur du projet. S'il veut s'installer, il s'installe. Ensuite, nous ferons ce qu'il y a lieu de faire si effectivement cela pose problème ...

M. Pilet : ... il y a quand même eu une intervention, c'était donc le sens de la question. Est-ce qu'il y avait eu d'autres projets pour lesquels il y avait eu des interventions pour dire que ce n'est pas judicieux que des gens s'installent ? C'était le sens de la question.

Mme la Maire : non.

M. Pilet : merci.

Nous sommes en attente de réponses pour la question du problème de chauffage au gymnase de Cantelauze.

Mme la Maire : il est réglé, le chauffage fonctionne ...

M. Pilet, hors micro : ... c'est super ...

Mme la Maire : ... sauf que personne, malheureusement, ne peut fréquenter les salles.

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Suite à l'évolution de la pandémie, le télétravail est encouragé. A l'automne dernier, nous avons travaillé sur sa mise en place. Est-il possible d'avoir un point sur le télétravail, nombre de personnes, nombre de jours, mise en œuvre, matériel approprié, accès et sécurisation du réseau ... ?

M. Séverac : la commune a effectivement délibéré pour la mise en place du télétravail. A ce titre, 9 demandes ont été faites et traitées par le service des Ressources Humaines.

Cependant, étant toujours dans une période d'urgence sanitaire, le télétravail est donc appliqué sous la version votée en Conseil Municipal le 4 juin dernier, et non pas sur le mode du télétravail volontaire que nous avons mis en place. A ce titre, 34 agents ont bénéficié du télétravail pour un total de 435 jours, du 15 octobre au 31 décembre 2020, soit, sur 2 mois et demi, 174 jours par mois, et 17 agents ont télétravaillé pendant le mois de janvier pour un total de 118 jours.

Une note de service rappelant la nécessité de privilégier le télétravail, pour ceux dont les fonctions peuvent être principalement réalisées à distance, est en cours d'élaboration. Il s'agit essentiellement de personnels administratifs ou du service culturel.

Pour que cette mise en place soit possible, 12 ordinateurs portables ont été achetés et 2 sont actuellement en commande. Au total, 29 agents sont dotés d'un ordinateur portable.

Le changement des pare-feux a permis, pour tous les agents concernés, l'accès à distance aux serveurs via une connexion VPN installée sur chaque poste, et ce dans les mêmes conditions de sécurité que si l'agent était en présentiel.

M. Mailhé : merci pour ce point. J'avais posé la question parce qu'en fait nous y avons beaucoup travaillé. Je voulais faire un point parce qu'en ce moment c'est très important, nous voyons que c'est encouragé dans toutes les entreprises et dans toutes les administrations, trois/quatre jours par semaine, par agent, quand nous le pouvons. C'était de savoir si le matériel avait été commandé.

Petit avis personnel : concernant les portables qui doivent être utilisés pour le télétravail, je pense qu'il va falloir les répartir sur les services où les gens travaillent à proximité. Ce n'est pas à la demande de l'agent. C'est-à-dire que s'il y a cinq personnes dans un bureau, il faut un portable.

M. Séverac : oui.

Mme la Maire : nous sommes bien d'accord.

M. Mailhé : c'est ce que je voulais dire. Il faut vraiment qu'il puisse y avoir du télétravail parce que, oui, il y a le masque, nous pouvons être à cheval sur toutes les procédures, à l'heure actuelle, professionnellement je parle, pas personnellement, c'est le seul moyen d'éviter les contacts entre les agents.

Mme la Maire : nous sommes bien d'accord. Sachant que nous avons des agents qui refusent le télétravail. Ils estiment que moralement, pour eux, c'est quelque chose d'extrêmement difficile. Pour travailler, ils estiment qu'il faut qu'ils soient à leur bureau.

M. Mailhé : nous sommes dans une situation de crise.

Mme la Maire : c'est une vraie difficulté. Parce qu'il ne tiendrait qu'à moi, ...

M. Mailhé : ... nous sommes dans une situation de crise. A un moment donné, c'est dur ce que je vais dire, mais si l'agent doit être en télétravail, il sera en télétravail.

Mme Bobo : je suis passée à la Mairie. C'est vrai que j'ai constaté dans les bureaux qu'il y avait quand même, le même jour, trois personnes dans un bureau, trois dans un autre bureau. Je rejoins donc un peu ce que disait M. MAILHÉ, à un moment donné ... ou alors il faut les redispacher dans d'autres bureaux disponibles, libres. Au rez-de-chaussée, nous avons vidé des bureaux lorsque les agents du CCAS sont partis, je ne sais pas s'ils sont occupés ...

Mme la Maire : ... ils sont occupés ...

Mme Bobo : ... il faudrait peut-être voir de ... parce que c'est vrai que ce jour-là il y avait trois personnes dans un bureau, trois dans un autre. Ce n'est donc pas possible. Je conçois que certains ne veulent pas travailler chez eux, je n'ai rien contre, mais faire le nécessaire pour essayer de ...

Mme la Maire : ... c'est une situation, vous l'avez vu, qui est fort probablement très exceptionnelle. Je suppose que vous faites référence au service comptabilité, classiquement il n'y a plus qu'un agent. Par contre, au service des Ressources Humaines, il a fallu que j'insiste pour arriver à faire accepter le fait qu'il y ait un agent qui parte en télétravail, elle est donc partie avec son matériel aujourd'hui ...

Mme Bobo : ... même en roulement, mais au moins que cela se fasse.

Mme la Maire : oui, c'est un sujet ...

Mme Bobo : ... il y a des fenêtres, il y a tout, ils ont tout. Je suis d'accord, mais ...

Mme la Maire : ... c'est un sujet qui me tient très à cœur. Nous essayons de prendre soin des agents qui travaillent pour la commune, et je suis en permanence en train de répéter, pour moi c'est un leitmotiv ...

Mme Bobo : ... s'il y a des bureaux disponibles, peut-être leur dire de déménager. Ils ne sont pas forcément obligés de rester dans leur bureau. Au niveau du CCAS, des bureaux avaient été libérés ...

Mme la Maire : ... non, il n'y a plus de bureaux disponibles.

Mme Bobo : d'accord. Il y a aussi la salle du Conseil qui peut être un lieu de travail ...

Mme la Maire : ... sauf que nous l'utilisons pour faire des réunions. Nous ne faisons quasiment plus de réunions à l'étage parce que la salle est trop petite. La salle du Conseil est donc utilisée pour les réunions.

Une note de service est repartie. Je crois que les choses devront être dites beaucoup plus clairement par ...

Mme Bobo : ... une dans la salle de réunion de l'étage puisqu'elle est disponible du fait que vous allez dans celle du Conseil. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a quand même des solutions pour arriver à les séparer.

2. Le chemin des Pyrénées fait la jonction entre le chemin Marial et la route de Fontenilles. Des abris bus se trouvent à chaque extrémité. Les nouvelles constructions des Jardins de Constance ayant une sortie sur la rue de l'Aubisque vont augmenter la fréquentation de ce chemin. Est-il prévu une réfection de celui-ci afin de sécuriser les piétons ? Pas de trottoir, peu d'éclairage.

Mme la Maire : le Muretain Agglo a réalisé une étude de circulation et de sécurisation du quartier prenant en compte l'impact du trafic des nouvelles résidences sises au lieu-dit "les Vignes de Darrébalat", sur les carrefours et voies du secteur.

L'urbanisation du chemin des Pyrénées n'est pas programmée pour l'instant. Une étude est en cours pour sécuriser un cheminement par des plots tout en préservant les possibilités de circulation des bus scolaires. Nous avons regardé quels étaient les points de ramassage scolaires parce que c'est important. Ils sont situés :

- Pour le collège : les élèves iront sur Cantelauze.
Arrêts de bus avec 4 possibilités : cimetièrre ou Intermarché, Marial (croisement des Pyrénées) et Éole (route de Fontenilles) qui se trouve être le plus proche à environ 300 mètres. Les élèves partiront donc par l'impasse des Canaris, qui ne sera plus une impasse.
- Pour l'élémentaire : les élèves iront sur les 3 groupes scolaires. Il n'y a pas de ramassage de bus pour le Trépadé et la Béouzo puisque c'est à moins de 1 km.
Pour Cantelauze : arrêt à l'Eglise avec cheminement piétons par l'impasse des 4 Vents et le long de la route de Tarbes avec traversée piétonne protégée par le feu.

De plus, nous attendons les propositions du Muretain Agglo concernant la rue d'Aspin.

Lorsque nous avons reçu l'ensemble des riverains pour réfléchir sur l'organisation de la circulation, ils n'ont pas du tout parlé du chemin des Pyrénées, ils ont parlé de la rue d'Aspin. Nous attendons donc le retour du Muretain Agglo pour sécuriser la circulation rue d'Aspin qui s'avère très étroite, avec notamment un fossé à droite.

Nous regarderons également par rapport à l'éclairage puisque vous avez souligné ce problème-là.

M. Fédou : la principale question est l'éclairage et le cheminement piétons le long. Actuellement, c'est très emprunté par la déviation de la route de Tarbes, cela fait quelques années même que c'est très, très emprunté, et nous ne pouvons pas cheminer le long. Rien ne fait jonction entre la route de Fontenilles et le chemin Marial en termes de trottoirs.

Mme la Maire : malheureusement, c'est la problématique pour un grand nombre de voies sur la commune, pour lesquelles nous avons un retard colossal sur l'urbanisation. Mais, faire un trottoir veut dire reprendre le réseau eaux pluviales ; ce n'est pas juste poser une bordure de trottoir. Cela a donc un coût, cela veut dire que tout cela entre dans un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements), que nous sommes en train de travailler, pour arriver à sécuriser le plus grand nombre de voies. Mais nous pouvons peut-être aussi le faire à minima, en mettant des plots en bois pour limiter l'espace piéton, sans entrer dans quelque chose de plus sophistiqué.

L'éclairage sera regardé, nous pouvons demander au SDEHG de voir ce qu'il est possible de faire en changeant les mâts et le système d'éclairage. Comme nous allons sur la reprise d'un certain nombre d'installations très anciennes, celle-là ne faisait pas partie de liste, mais nous pouvons regarder comment la mettre en haut de la liste, sachant que cela ne se fera pas tout de suite.

M. Baë, Adjoint au Maire : l'éclairage du chemin des Pyrénées est un vieux sujet. Nous avons commencé à alerter en 2017. Ce chemin est éclairé par deux postes différents, qui en fait ne se rejoignent pas. Au niveau du 23 chemin des Pyrénées, de mémoire, c'est complètement sombre. En fait, cela nécessite des travaux importants, nous l'avions vu en 2019 avec Mme GRENIER, car aucune gaine ne passe. Ce sont donc vraiment des travaux de voirie de terrassement, qui, à l'époque, avaient été jugés trop importants pour être réalisés immédiatement.

M. Mailhé : ce que je veux dire, n'attendons pas le drame. Parce que là, ce sera un peu plus emprunté. En plus avec, comme l'a dit M. FÉDOU, je n'y avais pas pensé, les travaux de la RD 632, où les gens passent par là encore plus. Pour aller à Fontenilles, ce sera un accès principal.

Mme la Maire : nous allons regarder ce qui peut être fait sur un délai raisonnable.

17 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 4 mars, avec le Débat sur les Orientations Budgétaires.

Merci à tous, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
GAUTHIER Jean

